

LA REVUE

5 1975

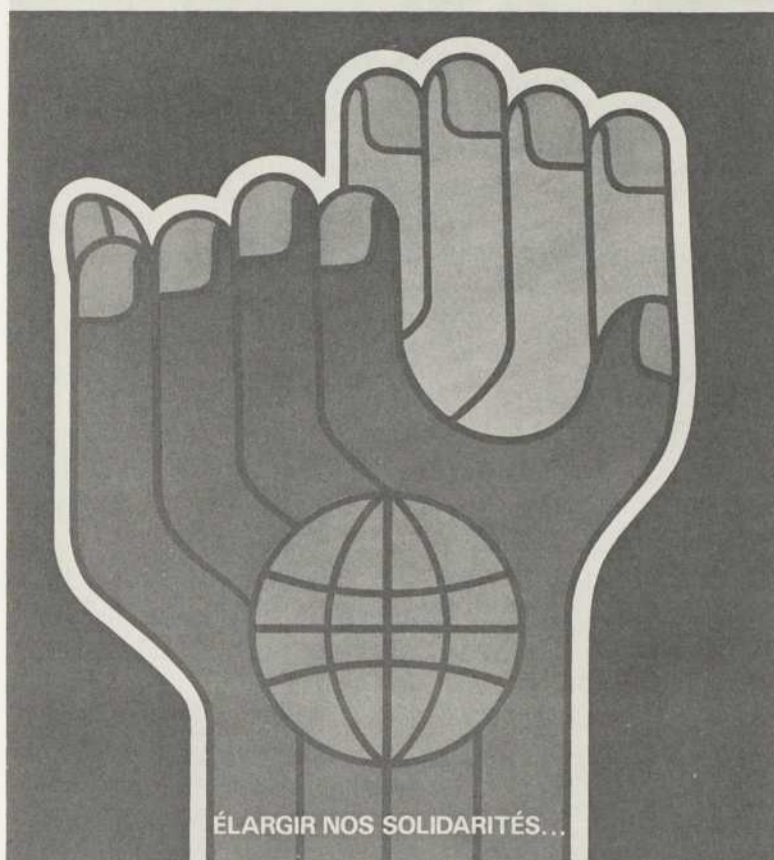
# DES JARDINS

ER  
-243



ÉLARGIR NOS SOLIDARITÉS...

PRIME AU QU



À l'occasion de la Rencontre internationale, notre graphiste Odette Duchesne souligne l'importance pour les communautés du globe d'élargir leurs solidarités afin de favoriser une certaine « ouverture sur le monde ».

**VOLUME 41 N° 5 1975**

LA REVUE DESJARDINS est l'organe officiel de La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, 150, avenue des Commandeurs, Lévis, Québec, Canada. Ce numéro est tiré à 22,500 exemplaires. Il est imprimé aux ateliers Charrier & Dugal (1965) Limitée. Le prix de l'abonnement annuel est de \$3.50. Affranchissement numéraire au tarif de la troisième classe, permis n° 110. Port payé à Québec.

ISSN 0035-2284

DIRECTION / COMMUNICATIONS INTERNES:  
**MADELEINE JOUBERT**

CHEF DE LA DIVISION / INFORMATION:  
**CLAUDE MOQUIN**

RESPONSABLE DE LA RÉDACTION:  
**MICHEL BEAUCHAMP**

COLLABORATION / RÉDACTION:  
**DENISE BOUTIN-GRÉGOIRE**

MAQUETTISTE:  
**ODETTE DUCHESNE**

**DROITS ET RESPONSABILITÉS**

Il n'existe aucun droit de reproduction ou de traduction pour les articles de cette Revue. Par ailleurs, les éditeurs vous seraient reconnaissants de bien vouloir identifier la source quand vous prendrez la liberté de nous reproduire.

Les opinions émises dans les articles publiés pour *La Revue Desjardins* n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

DÉPÔTS LÉGAUX: Bibliothèque nationale du Québec, Montréal.  
Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa.

**SOMMAIRE**

Une Rencontre vraiment internationale!..... 3

L'urgence de se concerter au plan international!  
— *Michel Beauchamp*..... 4

Prendre une place qui nous appartient  
— *Alfred Rouleau*..... 7

Les Caisses populaires et le développement du Cameroun. Entrevue avec Jean-Louis Rouleau.. 12

Le développement des coopératives du sud-est asiatique  
— *Yvon Daneau*..... 15

Expansion des caisses populaires de l'Ontario. Entrevue avec André Martin..... 18

Caisses populaires et banques à charte: institutions différentes!  
— *Louis Tardif*..... 20

Adaptation ou innovation: un dilemme pour les Caisses populaires Desjardins  
— *Francine Bernard*..... 22

Après le « non » à la carte de crédit...  
— *Raymond Blais*..... 27

Le problème de la participation en est-il vraiment un?  
— *Mario Desmarais*..... 30

Le financement des clubs alimentaires..... 32

Campagne de publicité 75-76..... 36

Les fondements économiques de l'action coopérative  
— *Georges Davidovic*..... 39

La Caisse populaire: une idée qui a fait le tour du monde  
— *Michel Beauchamp*..... 49

22/3  
15  
Coopération d'épargne et de crédit

## Une Rencontre vraiment internationale!

■ Les participants à la Rencontre internationale traitant de la coopération d'épargne et de crédit sont une trentaine de théoriciens et de praticiens de la coopération recrutés dans divers pays et qui fourniront leur collaboration, à titre personnel.

Ce ne sont pas des délégués d'organismes ni des représentants nationaux. Cependant ils seront porteurs des valeurs de leur milieu et leurs interventions nous feront partager les fruits de leur expérience respective.

■ Voici les noms des personnalités qui ont accepté de participer à la Rencontre :

Alphonse, Ivan D. (Suisse), Amédégnato, Apéli P. Ménoukon (Togo), Braun, Théo (France), Charbonneau, G.-A. (Ontario / Canada), Charron, Paul-Émile (Québec / Canada), Dabiré, Alain (Haute-Volta), Desroche, Henri (France), Dykstal, Henri (États-Unis), Edelmann, A. (Suisse), Florquin, Alex (Belgique), Heart-Martinez, Eduardo (Panama), Hellie, R. (États-Unis), Keri-

nec, Roger (France), Kowalak, Tadeusz (Pologne), Kwak, Chang Ryul (Corée du Sud), Lacour, Pierre (France), Légère, Martin (Nouveau-Brunswick / Canada), Light, Thomas H. (États-Unis), Morin, André (Québec / Canada), Nagapen, Amédée (Île Maurice), Podovnikoff, Peter (Colombie-Britannique / Canada), Romer Amado E. J. (Antilles), Schiffgen, Heran (Allemagne), Sommerhoff, Walter (Chili), Suzuki, Tsunemasa (Japon), Szeskin, Léon (Israël), Teixeira Mendes, Maria Teresa (Brésil), T'Serstevens, Didier (Corée du Sud), Zaouchi, Mohamed (Tunisie), Zoa, Jean (Cameroun).

■ Dans le numéro de *la Revue Desjardins* qui paraîtra après la Rencontre internationale, nous essaierons de faire le bilan des discussions qui auront eu lieu dans le cadre de la Rencontre internationale/Coopération d'épargne et de crédit.

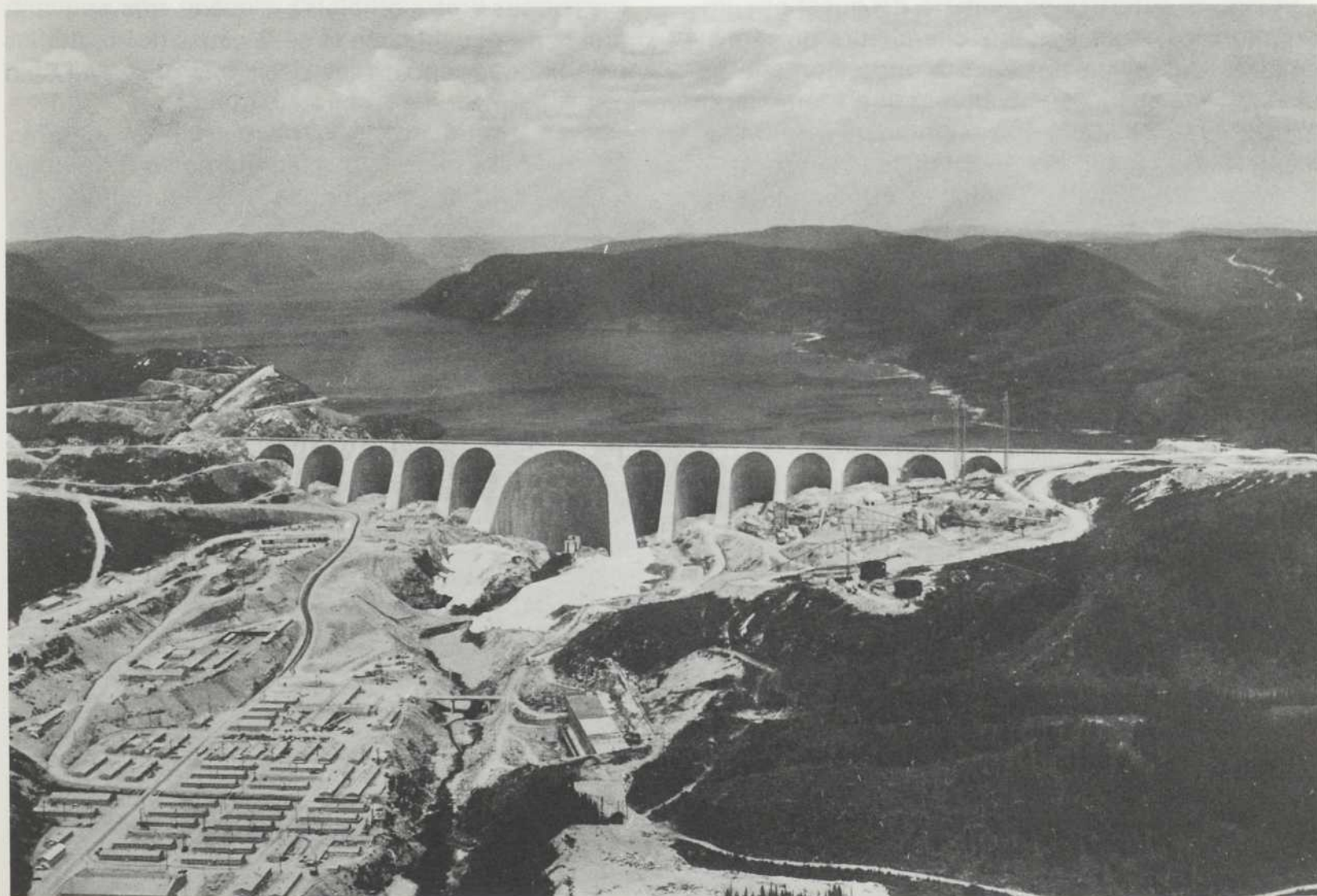


PHOTO: INFORMATION CANADA

# L'urgence de se concerter au plan international!

Michel Beauchamp

Certains coopérateurs québécois s'intéressent aux questions internationales. Parmi les thèmes qui peuvent retenir leur attention, signalons les thèmes suivants :

1. la « mondialisation » et la gravité de certains problèmes socio-économiques.
2. la critique de l'action de quelques institutions internationales « établies ».
3. le rôle susceptible d'être joué par les coopératives au plan international.
4. la nécessité de susciter un changement des mentalités.

## La gravité des problèmes actuels

La pollution, la faim dans le monde, l'inflation, la croissance démographique et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins militaires sont désormais considérées comme quelques-unes des questions d'envergure mondiale (à ce sujet, lire — ailleurs — dans le présent numéro les extraits d'une allocution de M. Alfred Rouleau).

Plusieurs autorités en matière de questions internationales, dont certains chercheurs ou représentants des pays du Tiers-Monde, tentent de

sensibiliser l'opinion publique à l'urgence qu'il y a de solutionner certains problèmes actuels... Si ces derniers n'étaient pas solutionnés, ils risqueraient de mettre en péril l'avenir même de notre société.

Or, pour régler ces problèmes, il apparaît de plus en plus pertinent que les communautés du globe se concertent en vue de définir et de concrétiser certains programmes d'action.

Mais comment dépasser le stade des « tergiversations diplomatiques »? Comment dépasser le stade d'un certain attentisme un tant soit peu dilettante, cynique, machiavélique?

Et qui peut — dans le cadre des débats internationaux — intervenir de façon originale en proposant des solutions susceptibles de modifier la présente situation dans le sens des « intérêts supérieurs » de l'ensemble des communautés?

## L'action des institutions « établies »

L'action de certains organismes internationaux « reconnus » et « officiels » s'avère, très souvent, timide ou peu efficace et ce, à cause des multiples enjeux sous-tendant les décisions prises au sein



de ces organismes. D'où les inévitables et « régulières » menaces d'expulsion ou de retrait qui font la une des journaux...

En fait, la crédibilité de certaines des institutions internationales « établies » s'effiloche progressivement et il devient de plus en plus difficile de valoriser le rôle de ces mêmes institutions.

Les coopératives — de même que certains autres organismes à vocation socio-économique — pourraient prendre la relève des institutions internationales « établies » et parrainer différentes propositions ou analyses susceptibles de résoudre les difficultés auxquelles fait face la société.

### « Intervenir » au lieu de « subir »

Selon M. Romeo Maione\*, actuel responsable de la Direction « Organismes non-gouvernementaux » (O.N.G.), à l'Agence canadienne de développement international (ACDI) il faut, en effet, « croire à l'action d'organismes tels les coopératives, les associations de consommateurs, les syndicats ou les groupes de citoyens, au plan international ».

Si les coopératives, pour ne citer qu'un seul exemple, ne jouent pas leur rôle au plan international « elles n'ont pas — non plus — de rôle à jouer au plan national », d'affirmer M. Maione.

L'économie étant, par ailleurs, de plus en plus internationale, « il faut que les coopératives prennent position sur certaines questions socio-économiques controversées (par exemple, la montée inflationniste), qu'elles cherchent à influencer sur le devenir économique international et qu'elles refusent de toujours « subir » les conséquences des décisions prises par d'autres puissances économiques ou politiques », de poursuivre M. Maione.

Bref, les coopératives n'ont pas à assumer l'odieux des décisions prises ailleurs que dans leurs rangs.

Aussi les coopératives doivent-elles sensibiliser l'opinion publique aux préoccupations qui leur sont propres et participer au « nouveau international » qui se dessine actuellement dans les différentes parties du monde.

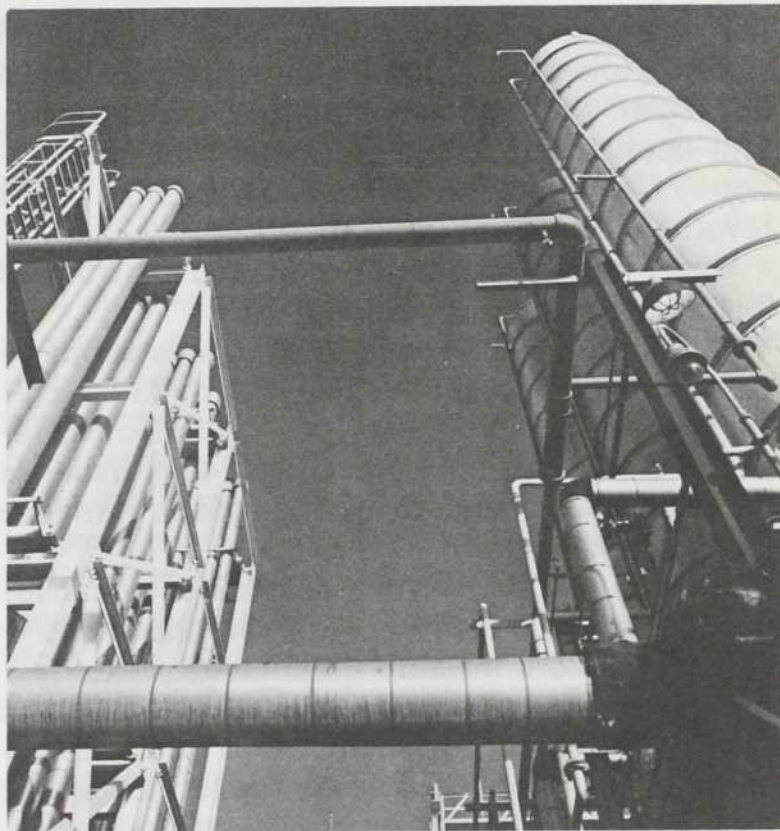


PHOTO: STUDIO DE GREEFF

### Certains changements s'imposent

Les gens qui prennent conscience de la signification et de la gravité des problèmes actuels en viennent à avoir une vision globale de la situation.

Conscients et informés, ces individus établissent des liens entre certains phénomènes. Ils identifient les causes ou évaluent les effets probables des décisions prises çà et là dans les différents secteurs de l'activité socio-économique. Ils essaient — quotidiennement et modestement — de voir comment ils pourraient contribuer à modifier le cours des événements ou sensibiliser leur milieu à certains aspects de l'actualité internationale.

Mais on ne devient pas préoccupé par ce qui se passe au sein de notre collectivité — ou ailleurs — du jour au lendemain.

Cela suppose, entre autres, une critique des rouages et des objectifs propres à la société de consommation (contrôle de la production, profit, individualisme, etc. . . .)

Cela suppose aussi, selon certains, qu'il faille opter pour la coopération au lieu de la compéti-

\* M. Maione a été président international de la Jeunesse ouvrière catholique, responsable des affaires internationales au sein du Congrès du travail du Canada et directeur de l'organisme « Développement et Paix ». Il est actuellement responsable de la Direction « Organismes non-gouvernementaux », à l'Agence canadienne de développement international. Nous avons eu un entretien avec lui.

tion, car, comme nous l'affirmait M. Romeo Maione, lors d'une récente entrevue, « l'urgence de régler tous « ces-nouveaux-problèmes-qui-font-peur » nous incite à revenir à la coopération... l'ère de la compétition aveugle étant révolue... »

Un nombre — croissant — d'individus partagent le point de vue de M. Maione.

La création de communes, de petites coopératives et de fermes communautaires ou la concrétisation de certains autres projets collectifs, répond, en partie, aux aspirations de personnes contestant les rouages et les objectifs de la société de consommation.

Bien sûr, on peut sourire devant ces tentatives un peu naïves et spontanées — en apparence — de critiquer l'ordre établi.

Mais ce sont pourtant des expériences du genre qui peuvent provoquer des changements favorisant une certaine « ouverture sur le monde » et permettant un élargissement des solidarités.

Toutefois, les changements culturels et fonctionnels ne s'effectuent pas « automatiquement » et il est parfois difficile de changer des habitudes acquises ou de critiquer des rouages ou objectifs traditionnels.



PHOTO: INFORMATION CANADA

Dans une commune, par exemple, ou encore au sein d'un groupe de citoyens, le risque existe — là aussi — de vivre en cercle fermé, de ne lutter que pour promouvoir les intérêts de l'ensemble des membres ou de favoriser l'émergence d'une sorte de système autarcique.

En effet, si des individus — même des individus impliqués sincèrement au niveau de la démarche d'un petit groupe — n'atteignent pas un certain niveau de conscientisation, ils risquent de privilégier le « court terme » et d'opter pour des solutions partielles. Ils risquent aussi de ne pas avoir le sentiment d'être les agents d'un changement plus global.

Un peu comme si les membres de coopératives de production ne collaboraient pas avec les membres de coopératives de consommation au nom de certains intérêts qu'ils identifieraient « à court terme »...

## Le pari international

Si les multinationales cherchent à atteindre leurs objectifs en se concertant au plan international, pourquoi les coopératives ne chercheraient-elles pas, elles aussi, à se concerter au plan international pour atteindre les objectifs qui leurs sont propres ?

Parions qu'elles pourraient réussir.

Parions aussi que les citoyens du Québec engagés dans l'action coopérative pourraient assumer pleinement leur identité collective en intervenant sur la scène internationale sans craindre, pour autant de perdre ce « petit pain » pour lequel ils seraient nés !

# « Prendre une place qui nous appartient »\*

Alfred Rouleau

On a commencé à prendre conscience qu'on s'est peut-être illusionné devant les milliards de dollars que représente le produit national brut des pays développés. Depuis quelques années, on réalise que cet indice économique ne recouvre pas uniquement des éléments positifs pour la société. Tout ce qui est fait à tort ou pour réparer les destructions causées à la nature, est compté comme un enrichissement. Notre comptabilité nationale ne tient pas compte des pertes qui résultent de la détérioration de la nature, du tissu urbain, de la qualité de la vie.

La crise de l'énergie et les taux d'inflation sans précédent que nous avons connus en ces dernières années ont sans doute largement contribué à faire prendre conscience à tous de la fragilité de notre cadre de vie matérielle, des limites des ressources naturelles et des gaspillages énormes qu'entraînent certains modes de vie. Aujourd'hui, il n'y a plus seulement des spécialistes qui se

demandent où notre civilisation s'en va. L'homme de la rue lui aussi est inquiet et s'interroge.

Depuis la naissance du libéralisme économique, la théorie officielle a voulu que le succès économique des entreprises, mesuré en terme de profits, soit une fin en soi suffisante. Cela pouvait être valable dans des sociétés où régnait la pénurie. Tant que chaque citoyen n'avait pas une paire de souliers à sa disposition, il était peut-être normal de privilégier un système qui visait à produire ce bien à un moindre coût économique. À remarquer qu'on aurait certainement pu y arriver autrement. Mais à l'heure actuelle, peut-on encore justifier facilement qu'on puisse produire 5 ou 10 paires de souliers pour chacun de ceux qui en ont les moyens mais n'en ont pas réellement besoin, alors que des minorités importantes ont de la difficulté à s'en procurer quand cela est nécessaire? Statistique Canada exprime cette réalité de façon plus précise en disant : 20% de la popu-



PHOTO: INFORMATION CANADA

\* Extraits d'une allocution prononcée par M. Alfred Rouleau devant la « Cooperative Union of Canada » et le Conseil canadien de la coopération en juillet 1975. Certaines publications coopératives ont publié de larges extraits de l'allocution de M. Rouleau.

lution se partage seulement 4% des revenus; 20% de nantis bénéficient de 45% des richesses. Dans une telle société, dite d'abondance, la croissance pour la croissance est-elle encore justifiable?

### Halte à la croissance?

Mettons tout de suite une chose au point. Il ne s'agit pas de choisir entre la croissance ou l'arrêt de la croissance mais de déterminer la finalité de la croissance. Il serait absurde d'arrêter la production ou même de la limiter à un moment où dans nos sociétés dites de consommation, il y a encore beaucoup trop de candidats à la consommation de tous les biens essentiels. On n'a pas le droit de l'envisager au moment où ce qu'on appelle le tiers-monde, mais forme plus des  $\frac{2}{3}$  de la population du globe, est encore à un niveau infiniment plus bas que celui des plus défavorisés de notre pays. Ce qui est en cause et l'essentiel de mon propos, ce sont les finalités de notre croissance et le modèle qui devra l'inspirer.

### La qualité de la vie de tous

Il faut replacer la croissance dans sa véritable perspective sociale et la remettre au service de tous les hommes de notre société et du monde. La croissance économique telle qu'exprimée par exemple à l'aide d'un indice comme le produit national brut s'attache trop uniquement à l'aspect quantitatif de l'accroissement de la richesse nationale, mais ne tient généralement pas compte de l'aspect distribution de cet accroissement. La notion de développement intègre la croissance et s'attache à en assurer les retombées sur tous les individus d'une société de façon à améliorer la qualité de la vie de tous. L'économiste Sismondi disait: « Le but de la société humaine doit être le progrès des hommes, non celui des choses ». Dans la même veine, Alexis Carrel écrivait: « Le développement de la personnalité humaine est le but suprême de la civilisation. »

Pour redonner aux hommes de notre temps le sens de l'effort et de la satisfaction de vivre, il faut les resituer dans une véritable perspective de développement socio-économique. Dans les termes du professeur Gérald Fortin, « développer une société veut alors dire prendre les actions nécessaires pour que chacun des citoyens puisse

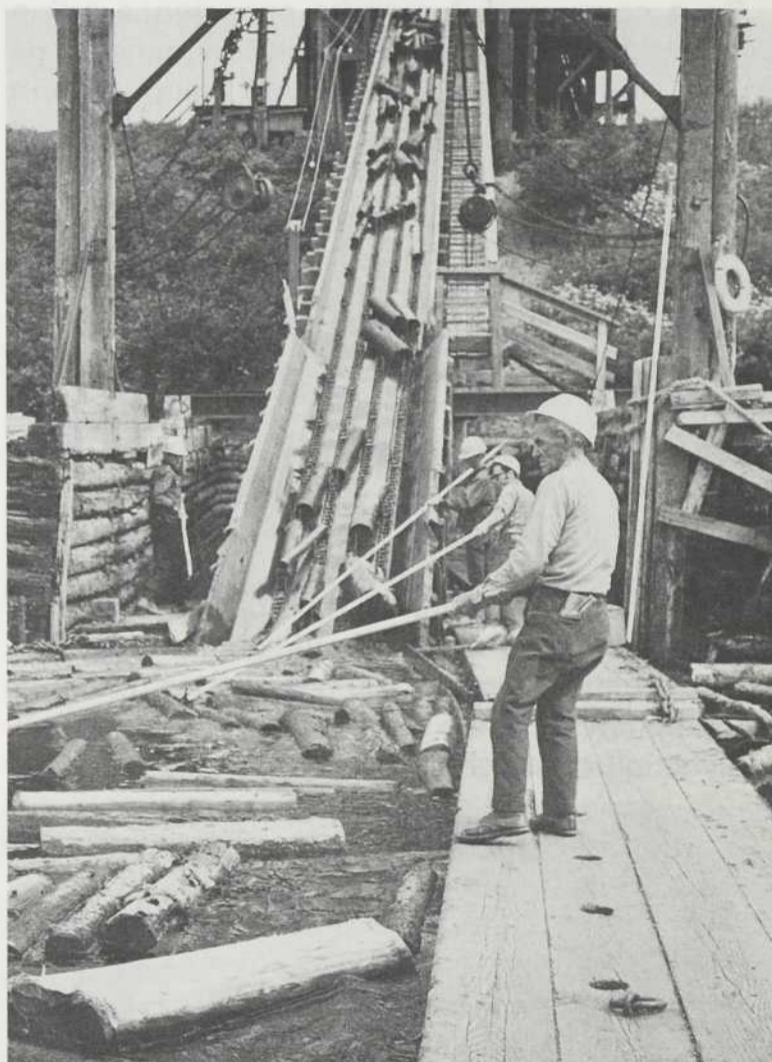


PHOTO: DIRECTION GÉNÉRALE DU TOURISME

épanouir pleinement ses ressources plus ou moins limitées. Développer une société devient synonyme de rendre adulte chacun de ses membres ». Les matériaux de base du développement ne sont plus les capitaux ou la volonté de puissance d'une bureaucratie, mais les possibilités et les talents des êtres humains. Cette conception repose en dernière analyse sur la foi dans les capacités des hommes d'assumer leur propre développement. Le développement ne viendra jamais du dehors ou d'en haut mais du dedans et par en bas. Il n'est pas possible à un étranger de donner à un homme l'orgueil et la confiance en lui. Cela doit être créé par l'homme, par ses propres actions.

Ce serait faire de l'angélisme que de prétendre que le développement étant affaire de promotion des capacités personnelles, il faut répudier tout système socio-économique et laisser à chacun le soin de créer ses propres conditions de maturation de ses ressources. Nous courrions droit à l'anarchie. Au contraire, la société doit fournir à ses membres un modèle de développement qui

intègre les valeurs humaines essentielles : la dignité, la fraternité, l'égalité, la liberté. Il doit y avoir un cadre d'action fondé sur des principes simples qui permettent d'assurer le progrès de l'ensemble de la société par le développement des ressources de chacun.

Quand les pionniers de Rochdale ont fondé la première véritable coopérative, les objectifs fondamentaux qu'ils se sont fixés apparaissent dans leurs statuts sous l'énoncé suivant : « la société a pour objets et pour plans de prendre des arrangements pour l'avantage pécuniaire et pour l'amélioration des conditions sociales et familiales, de ses membres... » Plus qu'une nouvelle formule juridique de propriété, c'est un véritable projet de développement qui intègre l'économique et le social que formulent les fondateurs de la coopération.



PHOTO: IMPERIAL OIL

Les principes qu'ils se donnent pour s'assurer que ces bonnes intentions deviennent toujours davantage réalités sont peu nombreux mais d'une efficacité éprouvée. Ils nous sont parvenus pratiquement intacts. Ces principes ont donné naissance à des règles qui visent à assurer aux usagers, la propriété, le contrôle démocratique effectif et les bénéfices de l'entreprise coopérative d'une part. Mais aussi, et certains ont tendance à l'oublier, ils visent par l'éducation et la coopération entre coopératives à créer un véritable mouvement de solidarité formé de membres résolus à partager leur idéal et à transformer les conditions générales de leur milieu, de la société où ils vivent et du monde.

### Le modèle coopératif existe !

Il me semble que l'heure est venue où il ne suffit plus aux coopérateurs de développer leurs entreprises individuelles mais où il faut imprégner la société entière de leur idéal. Plusieurs conditions sont réunies qui nous dictent ce devoir. Les hommes de sciences commencent à s'interroger sérieusement sur le sens du progrès technique. Les économistes, devant les difficultés pro-

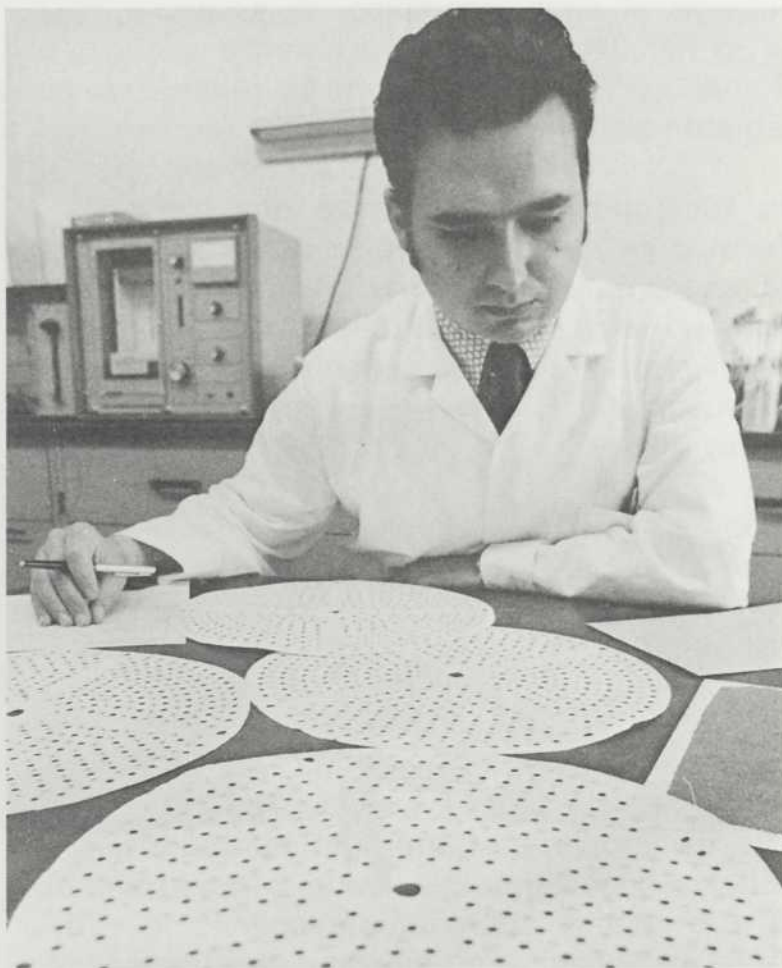


PHOTO: INFORMATION CANADA

duites par notre système, cherchent une alternative raisonnable. À noter l'apparition depuis quelques années d'indicateurs sociaux dans l'appareil statistique du Conseil Économique du Canada. Des hommes politiques ont manifesté leurs bonnes intentions dans des slogans comme « la société juste », la « qualité de la vie ». Nous pouvons leur offrir le modèle qui leur permettra de remplir leurs promesses. Il est déjà fort bien implanté au Canada.

Cela ne sera pas facile, mais le temps apparaît propice aux coopérateurs de convaincre l'ensemble de la société et les différents niveaux de gouvernement de l'alternative que représente la coopération, à la croissance trop souvent déshumanisée que nous connaissons. Malgré la faiblesse des moyens de nos origines, nous pensons avoir suffisamment fait nos preuves pour ne plus devoir sans cesse recommencer à expliquer nos caractéristiques propres, chaque fois qu'il nous faut faire valoir nos droits, face aux gouvernements. Il me semble qu'il n'y a plus de prétextes possibles pour justifier l'ignorance et une mé-

connaissance de la réalité coopérative, que manifestent encore certains hommes publics et hauts fonctionnaires, pourtant par ailleurs fort cultivés et bien renseignés.

### Et l'action des gouvernements?

Une analyse rationnelle de la situation, dans la perspective du bien commun à poursuivre, devrait normalement déboucher sur des gestes gouvernementaux permettant d'étendre davantage les bienfaits de la coopération. Ce que nous demandons entre autres aux gouvernements, comme manifestation de leur volonté politique de privilégier le développement par la formule coopérative, est de s'assurer que leur législation générale tient toujours compte de la présence des coopératives et des exigences que comportent leurs modalités particulières d'organisation, de répondre aux besoins véritables dans la législation propre à la coopération et de consentir l'aide financière nécessaire avec la même générosité qu'ils le font pour l'entreprise privée ou pour les sociétés multinationales.



## Solidarité et intercoopération

Il ne me semble pas y avoir de chance d'arriver à nos objectifs dans un minimum de temps, si nous ne débordons pas les sentiers que nous avons suivis jusqu'à maintenant. Il nous faudra, par exemple, collectivement intensifier nos efforts d'information et d'éducation et mettre l'accent sur la solidarité à développer par l'intercoopération.

L'implantation de la formule coopérative dans beaucoup de secteurs d'activités économiques a été longue et difficile. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont encourageants. Mais l'objectif d'étendre les bienfaits de la coopération à toute la population et d'être reconnus par les divers niveaux de gouvernements, pour se réaliser, va exiger que nous projetions un message beaucoup plus cohérent. Il me semble que si la coopération entre coopératives peut produire des résultats valables pour l'ensemble du mouvement coopératif, c'est bien dans le domaine du message coopératif que cela a le plus de chance de se produire.

À l'heure actuelle, chaque secteur, chaque fédération, chaque coopérative a, la plupart du temps, ses propres moyens d'éducation et de communication. On y est cantonné presque exclusivement à ses activités et préoccupations particulières. Cela est tout à fait normal, mais il nous est permis de douter que nous pourrions ainsi atteindre, informer et éduquer le grand public. Il me semble que nous devrions commencer à nous interroger sur des façons de porter, dans chaque foyer, le message coopératif, son projet social et ses principes d'action. Il m'est difficile d'imaginer qu'un instrument particulier ou un groupe particulier puisse y parvenir. Les hommes de notre temps sont trop sollicités par toutes sortes d'idées empruntant de multiples moyens de pénétration pour que cela soit possible. Mais ensemble, en nous donnant la main, il est possible de l'espérer. Il n'est peut-être même pas nécessaire de créer des mécanismes nouveaux. Une ligne de pensée et d'action commune sera sans doute suffisante.

## Sans renoncer à nos personnalités propres

Il n'est pas nécessaire de renoncer à nos personnalités propres pour travailler ensemble. Au



PHOTO: INFORMATION CANADA

contraire, pour faire équipe efficacement, il faut accepter d'être différents pour pouvoir mieux se compléter. L'expérience nous l'a prouvé, les coopératives de milieux et de secteurs différents sont capables de collaborer dans la poursuite d'objectifs communs. Il est bien évident qu'il y va de l'intérêt de tous d'être solidaires dans les batailles que nous aurons à livrer ensemble dans la poursuite de nos objectifs.

Les dirigeants du mouvement coopératif, peu importe où ils se trouvent, devront se concerter davantage pour soutenir de telles positions, soit auprès de leurs membres, soit auprès du public en général. En tant que militants du mouvement coopératif (et ici j'inclus autant les dirigeants que les cadres), nous ne pouvons accepter aveuglément le système actuel, même si parfois nous sommes dans l'obligation de composer avec lui. Notre but ultime est de travailler au bien-être de tous les mêmes hommes, de toutes les familles et spécialement pour ceux et celles qui, malheureusement, sont très souvent victimes d'un système économique et d'une philosophie politique beaucoup plus axés sur le capital que sur l'homme.

Rappelons-nous que l'entreprise coopérative est d'abord un regroupement d'hommes et de femmes avant d'être un regroupement de capitaux. Tous et chacun d'entre nous devons être des fervents et des ferments de la justice sociale.

# Les Caisses populaires et le développement du Cameroun

---

---

## ENTREVUE AVEC JEAN-LOUIS ROULEAU \*

**R.D.** Vous avez, il y a quelques années, participé à une expérience de coopération en Afrique. Dans quels pays avez-vous séjourné et à quel titre ?

**J.-Ls. R.** J'ai été au Cameroun pendant deux ans, soit de juillet '72 à juillet '74. J'habitais à Yahoundé, la capitale du Cameroun... J'étais conseiller technique auprès de « l'Œuvre de l'Épargne » du diocèse de Yahoundé...

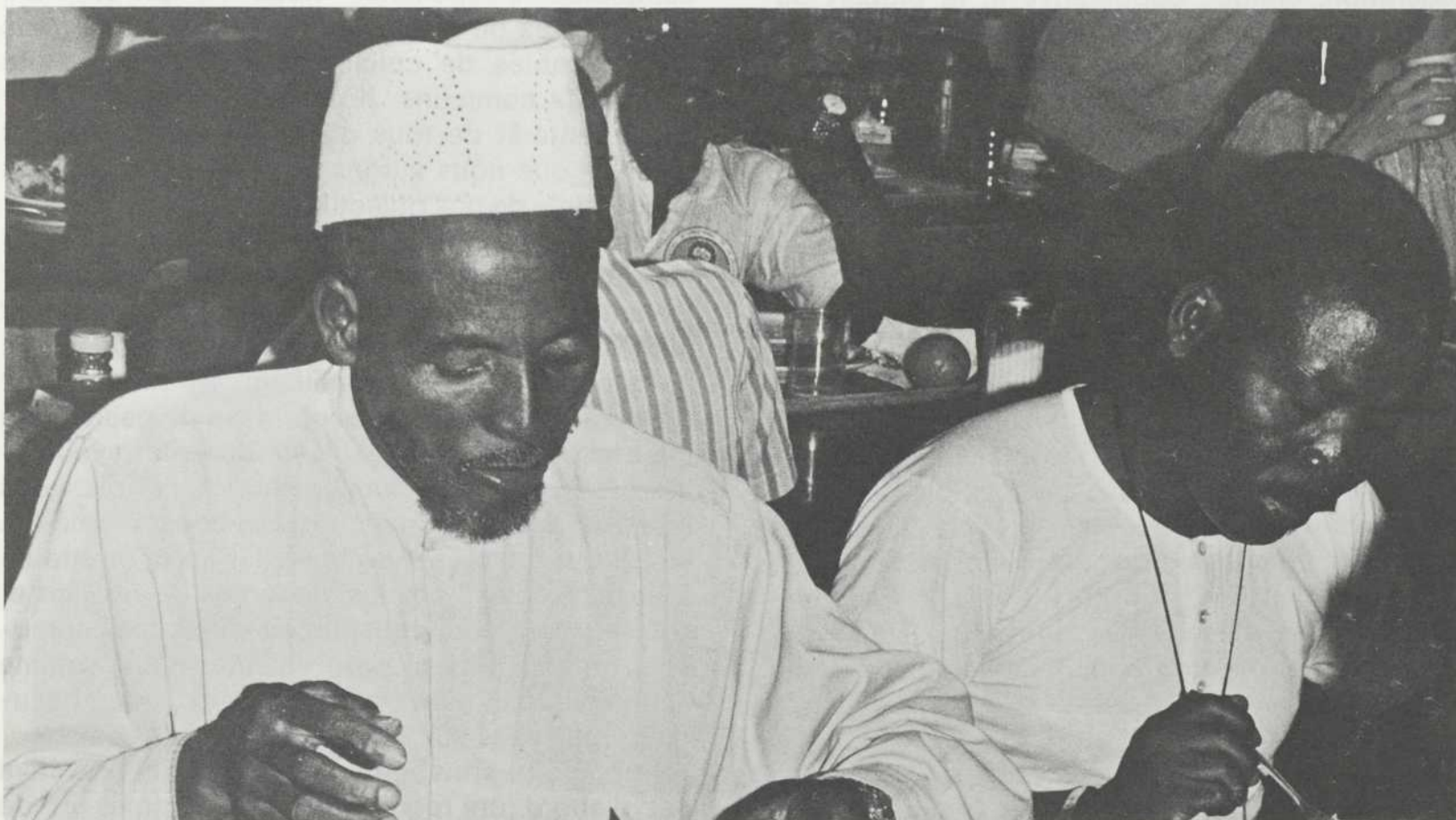
**R.D.** Est-ce que la formule coopérative est répandue en Afrique ? Peut-elle, par ailleurs, être utile aux gens de ce milieu ?

**J.-Ls. R.** La formule coopérative telle qu'on la connaît ici n'est pas tellement répandue. Les « credit unions » sont assez bien implantées dans quelques pays. Par exemple, au Ghana, au Zaïre, au Kenya... Certaines expériences sont également en cours au niveau des coopératives d'épargne et de crédit au Cameroun et en Haute-

Volta. En fait, en ce qui concerne du moins l'Afrique équatoriale, le mouvement coopératif n'est pas tellement présent. La formule coopérative pourrait, par ailleurs, être réellement utile aux Africains... Dans le contexte mondial actuel, c'est une formule d'avenir. Il est dommage, cependant, de constater que dans certains milieux gouvernementaux, on « craint » la formule coopérative qui privilégie, on le sait, l'éducation « à la base »...

**R.D.** Lors de votre séjour, quelle a été l'approche que vous avez privilégiée au niveau de votre travail quotidien ?

**J.-Ls. R.** Dans un premier temps, j'ai privilégié la formation et l'information des gens et, dans un second temps, l'animation. J'ai également, dès le départ, mis sur pied un système comptable pour assurer un contrôle efficace des fonds confiés.



\* M. Jean-Louis Rouleau a travaillé pendant plusieurs années — à titre d'inspecteur — au sein du Mouvement des Caisses populaires Desjardins. Il est depuis quelques mois à l'emploi de l'Union régionale de Gaspé.

**R.D.** Quelles sont, en général, les attentes des Africains ?

**J.-Ls. R.** Soyons honnêtes, ils attendent de l'argent... Ils croient qu'on peut leur apporter de l'argent. Cette attente est d'ailleurs un obstacle majeur à l'implantation des coopératives d'épargne et de crédit... qui ne sont pas des organismes de « bienfaisance » ou de « dons ». Les gens attendent aussi qu'on leur fournisse certaines « recettes ». Le meilleur insecticide... Le meilleur moyen d'installer un aqueduc, etc. Compte tenu de ces attentes, il faut les amener à prendre conscience du fait que la solution à plusieurs de leurs problèmes n'est ni l'argent « donné » ni certaines « recettes » faciles. Il faut leur faire comprendre qu'il est important de se prendre en main et d'utiliser au maximum les ressources qu'ils possèdent.

**R.D.** Quelles ont été les principales difficultés que vous avez rencontrées dans le cadre de votre travail ?

**J.-Ls. R.** C'est de comprendre les gens, de découvrir leurs aspirations... leur culture... C'est une tâche énorme, mais cela peut être fort gratifiant. Les Cameronnais sont des gens qui vivent près de la nature. Ils sont, pour la majorité d'entre eux, très humains. Ce sont d'éternels palabreurs. Après six mois, j'ai connu certains moments fort difficiles... Je me sentais « dépaysé », « perdu »... Par la suite, je m'y suis fait...

**R.D.** Comment réussir à « adapter » la formule coopérative ?

**J.-Ls. R.** Je me suis préoccupé dès le départ à démontrer que je croyais au rôle et à l'utilité des organisations communautaires... Je me suis associé des collaborateurs du milieu. Au début, il est difficile de ne pas nous « transplanter », mais on apprend progressivement à mieux respecter la culture du milieu. Il faut, de plus, accepter d'être critiqué par les gens du milieu et savoir se donner des moments d'arrêt pour évaluer ce qu'on fait.

**R.D.** Le fait que les Africains soient — historiquement et culturellement — enclins à souscrire à des objectifs communautaires a-t-il facilité votre tâche ?



**J.-Ls. R.** À court terme, oui... Par exemple, ces gens aiment se rassembler pour discuter... mais cette solidarité est, dans certains cas, un peu intéressée et elle ne vient pas toujours d'un sentiment intérieur profond mais plutôt — chez certaines personnes — d'une absence d'autonomie. Cette absence d'autonomie s'explique par l'existence de contraintes sociales que l'on retrouve au sein du clan, du village, etc...

**R.D.** Est-ce que certaines caisses populaires ont pu être implantées ?

**J.-Ls. R.** Avant mon départ, il n'y a pas eu de caisses populaires qui ont officiellement été implantées. Il y avait des « pré-caisses ». Je pense que ces entreprises connaîtront le succès à condition que le gouvernement en encourage le développement.

**R.D.** Que pensez-vous de la formation de jeunes cadres africains ?

**J.-Ls. R.** Les cadres africains doivent, selon moi, être formés localement. Ils doivent « aller sur le terrain » en plus de se donner une formation théorique... Exceptionnellement, quelques Africains auraient avantage à venir faire de courts stages au Québec. Il faut former des « gens



### Une expérience en Haute-Volta...

■ L'expérience d'épargne et de crédit dans la région de Diébougou, en Haute-Volta, a connu différentes phases :

— période de préparation des populations à partir des « groupements villageois pré-coopératifs ». (1967)

— formation du personnel et campagnes d'éducation coopérative.

— mise sur pied de quatre « clubs d'épargne » qui se sont transformés depuis fin 1974 en une structure plus définitive appelée « Caisses populaires d'épargne et de crédit ».

(Source: Rapport Préault, F.Q.C.P.D. 1975)

d'action » et éviter que les gens formés ne travaillent pas dans leur pays.

**R.D.** Faut-il réellement craindre que la formule coopérative ne soit « récupérée » par certaines élites locales ?

**J.-Ls. R.** Si une coopérative est vraiment née d'un besoin, il est improbable que certains individus puissent en tirer d'énormes profits personnels...

**R.D.** Quels sont les dangers qui sont inhérents aux expériences de coopération ?

**J.-Ls. R.** Le plus grand danger serait que les gens du milieu ne soient pas suffisamment persévérants... De plus, une certaine indiscipline et un manque de rigueur technique peuvent ébranler la crédibilité de certains projets. En ce qui concerne l'Afrique, il faut susciter l'adaptation de la formule coopérative au milieu africain et respecter la « pensée africaine »...

**R.D.** En vous référant à votre propre expérience, comment concevez-vous la coopération qui pourrait exister entre le Québec et les pays du Tiers-Monde ?

**J.-Ls. R.** Si nous voulons réellement coopérer au plan international, il faut être capable d'offrir non seulement des services financiers mais également les services de ressources humaines. Sur place, il faut collaborer très étroitement avec les gens du milieu. Il faut que la coopération repose sur la consultation et l'échange...

■ La Compagnie internationale de développement régional (France) et la C.I.D.R. Ltée (Lévis) ont parrainé les différents projets d'éducation coopérative en Haute-Volta.

■ Les quatre caisses populaires actuelles sont celles de Dissin, Koper, Dano et Diébougou.

■ En d'autres endroits, le travail d'information et de préparation se poursuit en liaison avec les « groupements villageois pré-coopératifs ». (Gaoua, Dolo, Kampti, etc...)

# Le développement des coopératives du Sud-est asiatique

Yvon Daneau

*Au cours de novembre dernier, M. Yvon Daneau était invité par l'Alliance Coopérative Internationale à participer à l'évaluation du travail accompli par son bureau régional de New-Delhi dans le Sud-est asiatique. M. Daneau accomplissait ce travail en collaboration avec trois autres coopérateurs: un de Suède, un des Philippines et un de la Corée du Sud.*

*Il y a quelques mois, suite à cette expérience, M. Daneau était invité par la Co-operative Union of Canada et l'Agence Canadienne de Développement International à exprimer son point de vue sur le développement coopératif dans cette partie du monde.*

Lors d'un séjour dans le Sud-est asiatique, j'ai eu l'occasion d'établir certains constats

1. quant aux besoins des coopératives de ces communautés,
2. quant à leurs relations avec les gouvernements et
3. quant aux incidences culturelles sur le développement.

## Modifications dans les besoins des coopératives

En 1960, lorsque le Bureau régional de l'Alliance Coopérative Internationale situé dans le Sud-est asiatique fut organisé, il était facile et important de transmettre des connaissances (know how) des pays développés aux pays en voie de développement. Les connaissances requises à l'époque étaient plus particulièrement d'ordre général.

En 1975, il m'est apparu que les coopératives de la plupart de ces pays avaient besoin de supports et de connaissances beaucoup plus spécialisés et davantage articulés aux conditions économiques et sociales particulières que l'on retrouve dans chacun de ces pays. En effet, la croissance économique des pays visités requiert souvent une plus grande spécialisation des coopératives. Cette spécialisation nécessite un vaste éventail de connaissances reliées aux techniques de la mise en marché, de la promotion des ventes, etc. . . .

Par exemple, le désir d'organiser un centre international de commerce (International Trade Centre) à Singapour oblige à organiser des sessions d'étude bien différentes de celles qui à l'origine étaient davantage axées sur l'enseignement des principes coopératifs.

En d'autres mots, le travail des coopératives est grandement influencé par les politiques écono-



PHOTO: OXFAM CANADA



PHOTO: OXFAM CANADA

miques établies par les divers gouvernements, particulièrement en ce qui concerne les politiques agricoles.

### Modifications dans leurs relations avec leurs gouvernements

Les relations des coopératives avec les gouvernements deviennent plus complexes et plus diversifiées dans presque tous les pays visités. Dans la plupart des pays, les gouvernements considèrent la coopération comme un instrument important de développement socio-économique. Cependant, l'importance accordée à la coopération est fonction de la capacité des institutions coopératives à assumer un rôle efficace dans les fonctions de distribution. Les relations entre l'État et les coopératives sont aussi grandement conditionnées par l'influence que les gouvernements ont sur les activités agricoles et commerciales, par le contrôle des prix, la régulation des marchés, les subsides, les restrictions commerciales, les contrôles monétaires, etc. . . .

Ceci m'amène personnellement à croire que l'assistance aux coopératives dans cette partie du monde devra tenir compte des besoins vraiment ressentis par les divers mouvements coopératifs nationaux, besoins qui sont eux-mêmes étroitement dépendants du type de développement économique préconisé par le pouvoir politique. En d'autres mots, compte tenu des façons et des moyens différents utilisés par les pays pour assurer leur développement économique, une judicieuse articulation de l'assistance devra être donnée aux coopératives de ces pays.

Au Sri Lanka, par exemple, compte tenu des impératifs de développement fixé par l'État, ce dernier initie les projets coopératifs sous son contrôle. En Malaisie, l'État par son commissaire-représentant, veut plutôt épauler les initiatives de développement entreprises par le mouvement coopératif lui-même.

Ces différentes attitudes des gouvernements — surtout suite à l'acquisition de leur indépendance politique et de leur philosophie respective quant à leur développement — ne sont pas sans susciter des défis d'adaptation au mouvement coopératif de ces pays.

### Incidences culturelles sur le développement

Un autre élément important qui m'apparaît influencer le développement coopératif de cette région est lié à l'impact des différentes cultures que l'on retrouve dans cette partie du monde.

Il m'a semblé y avoir deux ou trois réseaux d'influence culturelle dans le Sud-est asiatique. Dans le court délai que j'ai passé dans cette partie du monde, je n'ai pu clairement identifier les pays « exportateurs » de leur culture, mais je me risquerais à dire que la culture de l'Inde trouve une profonde résonance au Sri Lanka et au Bangla Desh. D'autre part, je pense que la culture sino-malaise a une influence marquée en Malaisie, aux Philippines et à Singapour.

L'Inde, le Sri Lanka et le Bangla Desh me semblent percevoir le développement économique d'une façon assez identique. Toutefois, la philosophie du développement largement partagée par ces trois pays me semble différente

lorsqu'on la compare avec celle de la Malaisie, des Philippines et de Singapour.

Il serait utile d'analyser plus en profondeur si, ce qu'il m'a semblé discerner, se vérifie vraiment. De mieux connaître les perceptions partagées par chaque pays du Sud-est asiatique au sujet du développement économique et du rôle que peut jouer la coopération dans ce développement permettrait de mieux adapter et orienter l'aide que veulent apporter les pays techniquement plus développés. Au fur et à mesure que chacun des pays du Sud-est asiatique s'affirmera et que chacune des institutions coopératives se développera, les pays techniquement développés devront collaborer à l'essor des institutions coopératives non seulement en fonction de leurs besoins respectifs mais aussi en tenant compte de la conception coopérative de développement qu'a chacun des pays.

### Le rôle de la coopération

Selon moi, le mode coopératif de développement a un rôle considérable à jouer dans ces pays. Le Canada acceptera-t-il de le supporter? Ces projets n'ont pas le brio du projet Candu!... Pourtant le prestige et l'assistance ne s'acquièrent pas que par la réalisation de « grands projets ».

Par exemple, j'ai visité à Poona une petite usine de pasteurisation du lait construite grâce à l'aide allemande. Les investissements requis n'ont pas été très considérables; mais ils me sont apparus si essentiels et si utiles que je me demande vraiment pourquoi — compte tenu de la très grande expérience canadienne dans l'industrie laitière — le mouvement coopératif canadien et l'Agence canadienne de développement international (ACDI) ne pourraient davantage supporter des projets de cette nature. Il s'agirait là de projets qui répondent à des besoins essentiels et vitaux pour la population. L'expérience des coopératives canadiennes dans ce domaine appuyée par des fonds de développement de l'ACDI pourraient faire beaucoup!

### Cultiver une fausse impression...

J'ai également visité un projet de coopérative laitière à Indore (en Inde). Il s'agissait d'un humble projet se concrétisant dans un village. Un petit village avec des rues de terre où la

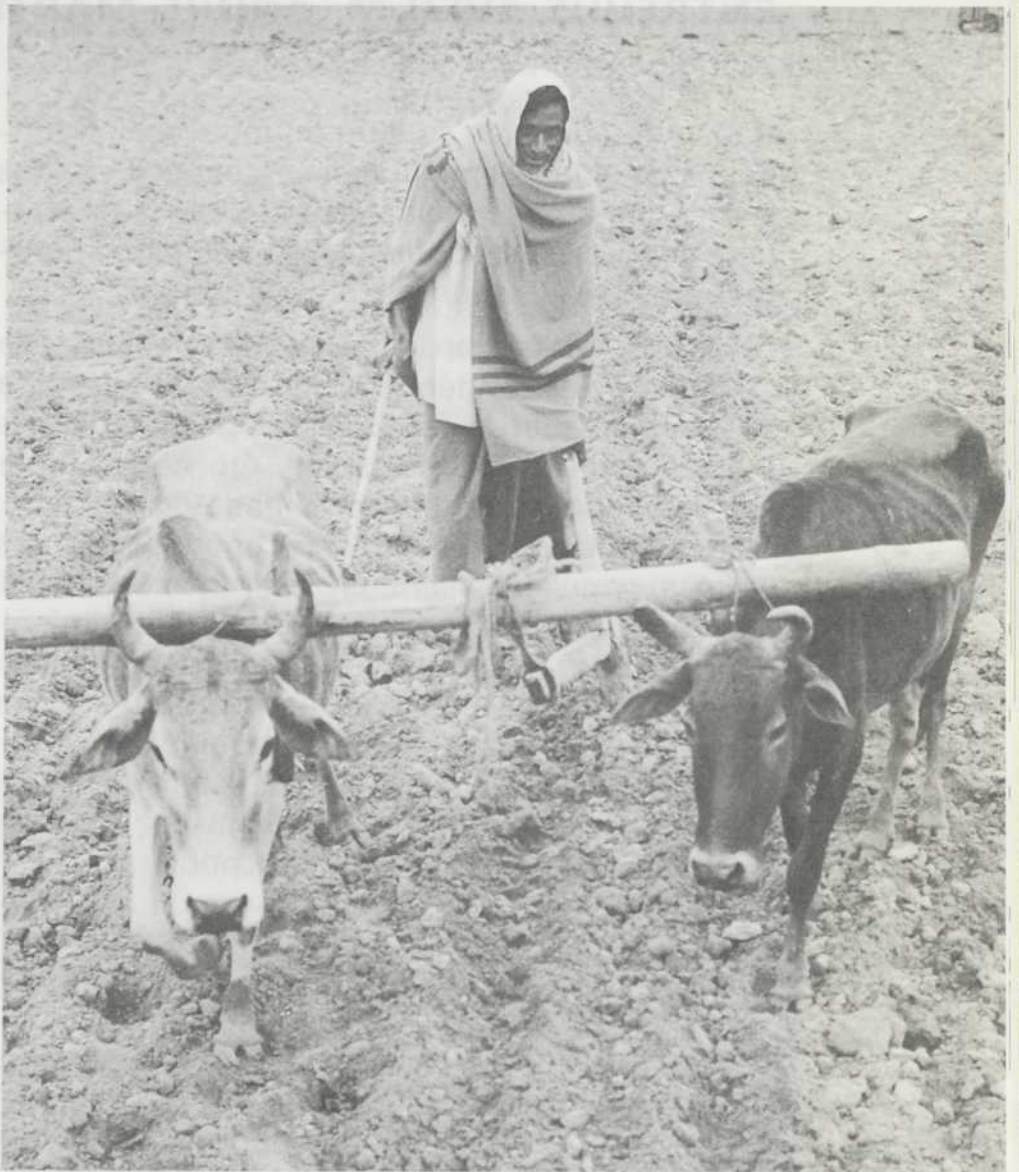


PHOTO: OXFAM CANADA

largeur de la rue ne permet qu'à une voiture tirée par deux bœufs de circuler. On m'a invité à assister à une réunion de la coopérative. À la fin, les coopérateurs m'ont dit: « Ici on paie le lait au gras; venez voir ce que cela représente pour certains d'entre nous. C'est formidable, c'est une réussite notre coopérative, tout va bien. » Chaque fermier apportait son lait, l'équivalent d'une pinte ou deux comme production journalière. Cela donnait aux cultivateurs une roupie ou deux, environ \$0.13 à \$0.25 par jour... Mais cela les rendait responsables de leur destin et leur assurait un revenu régulier. Voilà une chose importante!

N'avons-nous pas trop souvent tendance à croire que développement s'apparente à la grande et la « grosse » entreprise. Mais dans le contexte de ces pays, n'est-ce pas cultiver une fausse impression?

# Expansion des caisses populaires de l'Ontario

## ENTREVUE AVEC M. ANDRÉ MARTIN\*

**R.D.** Vous militez au sein du mouvement coopératif ontarien depuis plusieurs années et vous avez, entre autres, travaillé au sein de la Fédération des Caisses populaires de l'Ontario. Pourquoi cette Fédération a-t-elle vu le jour?

**A.M.** La Fédération des Caisses populaires de l'Ontario a été fondée il y a trente ans dans le but d'augmenter la force de frappe des caisses populaires. Ces dernières ont été créées pour améliorer le sort des francophones de l'Ontario. Nous sommes 600,000 francophones et les caisses populaires sont un instrument collectif fort important pour nous... Le fait d'être minoritaires nous incite à nous rassembler... Nous avons longtemps été régis par une loi — « The Credit Union's Act » — unilingue anglaise. Toutefois, cette loi devrait être incessamment modifiée pour reconnaître officiellement les « caisses populaires » comme entités francophones.

**R.D.** Combien y a-t-il de caisses populaires en Ontario?

**A.M.** Il y a actuellement 81 caisses populaires au sein de la Fédération des caisses populaires ontariennes. 75% de nos effectifs sont situés dans la région d'Ottawa. L'autre secteur fort est celui de Sudbury. Notre actif global est de l'ordre de \$270 millions. Notre Fédération regroupe environ 130,000 sociétaires.

**R.D.** Quelles sont les attentes des membres vis-à-vis leurs caisses populaires?

**A.M.** Nos membres ont des aspirations qui ressemblent aux aspirations des membres des caisses populaires du Québec. Les sociétaires de nos caisses populaires avouent que s'ils n'avaient pas eu les caisses populaires, ils n'auraient pas amélioré leur situation socio-économique aussi rapidement... Il ne faut pas oublier que les premières caisses populaires ontariennes sont nées quelques années après la création des premières caisses populaires du Québec...



Sigle de la Fédération des Caisses populaires de l'Ontario.

Dans certains secteurs, les caisses populaires jouent un rôle fort important au point de vue communautaire...

**R.D.** Est-ce que vous pourriez énumérer certaines initiatives qui ont été parrainées par des caisses populaires ontariennes ou par la Fédération des caisses populaires de l'Ontario?

**A.M.** Oui. Les caisses populaires de Sudbury, par exemple, ont été les premières institutions à créer des coopératives funéraires en Ontario. La Fédération des caisses populaires de l'Ontario a, pour sa part, acheté pour \$150,000 de parts privilégiées au niveau du projet CFVO (coopérative de télévision de l'Outaouais) qui dessert la population francophone de l'ouest québécois et de l'est ontarien... Nous avons récemment acheté pour encore \$25,000 de parts privilégiées dans CFVO.

**R.D.** Est-ce que les caisses populaires ontariennes ont déjà connu certaines difficultés? Comment entrevoyez-vous l'avenir immédiat des caisses populaires de l'Ontario?

**A.M.** La Fédération des caisses populaires de l'Ontario a non seulement contribué à l'implantation de nouvelles caisses populaires mais elle a également fourni certains services financiers ou

\* M. André Martin travaille depuis plusieurs années au sein du mouvement des caisses populaires de l'Ontario. Il est au service des caisses populaires depuis 20 ans. Gérant, depuis plusieurs années de la caisse populaire de Vanier (10,000 membres. Actif: \$16. millions). M. Martin a également été président de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario de 1971 à 1974. Il a été et est encore directeur de la Fédération. M. Martin a 37 ans.

techniques à des caisses populaires aux prises avec quelques difficultés... Dans l'avenir immédiat, les caisses populaires pourront procéder à une certaine consolidation tout en essayant d'augmenter le nombre de membres.

**R.D.** Quelle est la place des caisses populaires ontariennes au sein du mouvement coopératif provincial?

**A.M.** Nous avons récemment créé un comité conjoint « Ontario Credit Union League — Fédération des caisses populaires de l'Ontario »... Nous avons eu plusieurs rencontres conjointes dans le but de faire front commun face aux autorités gouvernementales en ce qui concerne la refonte de la loi qui nous régit... Il y a 1,600 Credit Unions en Ontario mais nos 81 caisses populaires représentent 20% de la totalité des

actifs « credit unions — caisses populaires ». Nous participons également aux activités du Conseil de la Coopération de l'Ontario...

**R.D.** Est-ce que les caisses populaires de l'Ontario collaborent ou ont des relations avec les caisses populaires du Québec?

**A.M.** Nous avons de très bonnes relations avec les caisses populaires du Québec. Nous participons, par exemple, à certaines sessions de formation... De plus, une douzaine de nos caisses populaires ont adhéré au système SIC. La caisse populaire de Vanier a été la première à adhérer au système SIC... Inter-Caisse débutera prochainement en Ontario et nous envisageons la possibilité de créer un Inter-Caisse interprovincial.



# Caisses populaires et banques à charte: institutions différentes!

Louis Tardif\*



Pour l'observateur distrait ou trop pressé, pour celui dont l'examen se borne à l'aspect extérieur des choses, il semble parfois qu'il n'existe qu'une différence quantitative entre une banque à charte et une caisse populaire. Le but de cet article est de mettre en lumière certains éléments de la différence fondamentale qui existe entre ces deux institutions.

## Juridiction différente

Selon l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la formation des banques à charte relève exclusivement de l'autorité législative du Parlement du Canada. C'est donc à ce dernier qu'il revient de recevoir et d'approuver, s'il le juge à propos, la requête demandant la formation d'une banque à charte.

D'autre part, l'Assemblée Nationale du Québec, dans le champ des pouvoirs réservés aux provinces, a adopté au cours des années plusieurs lois permettant la formation de coopératives. Jusqu'à 1963, les Caisses populaires — qui sont des coopératives d'épargne et de crédit — pouvaient être formées en vertu de la Loi des syndicats coopératifs; depuis 1963, elles le sont en vertu de la Loi des caisses d'épargne et de crédit. Une telle formation se fait par une déclaration de fondation soumise à l'approbation du Ministère québécois des consommateurs, coopératives et institutions financières.

## Organisation différente

La banque est une compagnie formée, à la demande de quelques financiers, dans un but de profits. Elle appartient donc à ses actionnaires et non pas à ses usagers. Ces actionnaires ont investi dans le capital-actions de la banque en vue de retirer principalement deux bénéfices: une augmentation de la valeur marchande de leurs actions et l'obtention de dividendes reçus en fonction du nombre des actions qu'ils détiennent. Ces dividendes constituent alors, pour les membres, un partage du solde des profits nets de l'année. À l'assemblée annuelle, chaque actionnaire a droit à autant de votes qu'il détient d'actions et il peut s'y faire représenter par un procureur.

Quant à la caisse populaire, elle est une coopérative formée, à la demande d'un groupe de personnes, dans le but de se procurer, par leurs efforts conjugués, ce qu'ils ne croyaient pas pouvoir obtenir individuellement. La caisse populaire appartient à ses membres qui sont en même temps ses usagers. À l'assemblée annuelle, chaque membre n'a droit qu'à un seul vote, peu importe le nombre de parts sociales qu'il détient. Le vote par procuration n'est pas permis. Seules les personnes morales peuvent se faire représenter par un délégué. Les parts sociales n'augmentent pas de valeur. La ristourne est reçue en fonction des transactions effectuées, au cours de l'exercice, par le membre avec sa caisse populaire. Cette ristourne constitue en fait, pour les membres, un ajustement de l'intérêt qu'au cours de l'année ils ont payé sur leurs emprunts ou reçu sur leurs dépôts. Enfin, au cas de liquidation et contrairement à ce qui se passe pour la compagnie à capital-actions, le solde restant entre les mains du liquidateur est remis à la fédération à laquelle la caisse d'épargne et de crédit est affiliée. C'est donc à bon droit que le Bureau International du Travail a conçu la définition suivante:

*« Une coopérative est une association de personnes, en nombre variable, qui sont aux prises avec les mêmes difficultés économiques et qui, unies librement sur la base de l'égalité de leurs droits et obligations, s'efforcent de résoudre ces difficultés, principalement en gérant à leurs*

\* Me Louis Tardif est, depuis mars 1975, Directeur du Contentieux de La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins. Admis au Barreau en 1957, il a été successivement secrétaire et conseiller juridique d'une compagnie de fiducie puis d'un groupe de compagnies d'assurance.

*propres risques, et en utilisant pour leur commun avantage matériel et moral, et dans une collaboration commune, une entreprise à laquelle elles ont transféré une ou plusieurs de leurs fonctions économiques répondant à des besoins qu'elles ont en commun ».*

### Législation différente

Bien qu'étant constituées par une autorité législative distincte, la banque et la caisse populaires en viennent, au niveau de certains services qu'elles rendent, à être toutes deux régies par certaines lois s'appliquant à toute institution et même à toute personne faisant affaires au Canada. C'est le cas, entre autres, de la Loi sur les lettres de change. Cependant, là encore, une distinction s'impose. En effet, il faut distinguer les ordres de paiement reçus par une banque et ceux qui sont reçus par une caisse populaire. Cette distinction se fonde sur l'article 165 de cette loi à l'effet qu'un chèque est une lettre de change tirée sur une banque. Or, nous avons vu précédemment qu'une banque était constituée par l'autorité fédérale. Donc, les caisses populaires, étant des institutions provinciales, ne peuvent être considérées comme des banques et, en conséquence, il est impossible qu'un chèque puisse être tiré sur une caisse populaire. En fait, l'effet tiré sur une caisse populaire est plutôt une lettre de change. Cette distinction est importante, non seulement au plan du vocabulaire mais encore au point de vue juridique. En effet, l'ordre de paiement donné à la caisse populaire n'étant

pas un chèque, certaines dispositions spéciales de la Loi sur la lettre de change concernant exclusivement les chèques ne s'appliquent pas à une caisse populaire. Toutefois, toutes les autres dispositions de la Loi sur les lettres de change s'appliquent aux ordres de paiement tirés sur une Caisse populaire. Cette distinction, bien que déjà reconnue par les tribunaux à l'égard des compagnies de fiducie, semble avoir été reconnue pour la première fois à l'égard des Caisses populaires, en 1973, dans un jugement concernant la Caisse populaire de Granby.

### Autres distinctions

En conclusion, on peut noter que d'autres éléments auraient pu être apportés à l'appui de la distinction à faire entre une banque à charte et une caisse populaire. Ceux cités ci-dessus sont toutefois révélateurs de l'ampleur d'une telle différence. Cependant, au-delà de ces distinctions de juridiction et de structure, il y a encore l'esprit coopératif. Cet esprit, constituant en quelque sorte la caractéristique de la vraie coopérative, apparaît sous la forme de la participation active des membres, de leur solidarité à toute épreuve, de leur démarche résolue dans le sens de l'inter-coopération. Voilà, sans doute, une autre dimension dont il faut souligner l'importance alors qu'on s'apprête, à l'occasion de la révision de la Loi sur les banques, à comparer la nature de deux institutions au sujet desquelles nous avons voulu montrer qu'il existe vraiment une différence fondamentale.

la caisse  
populaire  
de

lévis

39, rue guénette  
lévis, qué.  
G6V 5M9

payez à l'ordre de

\_\_\_\_\_ \$ \_\_\_\_\_ / 100 dollars

2  
83



1967: une étape difficile

## Adaptation ou innovation: un dilemme pour les Caisses populaires Desjardins

Francine Bernard\*

Mai 1967 a marqué un temps d'arrêt dans la courbe de croissance de l'épargne des Caisses populaires Desjardins. Non pas que la somme globale des épargnes ait commencé à diminuer mais les Caisses locales se sont trouvées incapables d'assurer, après cette date, une croissance de leurs épargnes comparable à celle des années précédentes. La raison en était simple. Un changement dans la Loi des banques à charte permettait à ces dernières de charger dorénavant sur les prêts un taux d'intérêt supérieur à 6%. Les surplus obtenus grâce à cette hausse rendirent possible la création de nouveaux comptes d'épargne, dits d'épargne véritable ou d'épargne stable, et portant un taux d'intérêt supérieur au taux de 2½% ou 3% payé jusqu'à ce moment sur les comptes d'épargne ordinaire. L'offensive des banques était lancée et en quelques mois celles-ci drainèrent des sommes d'argent importantes.

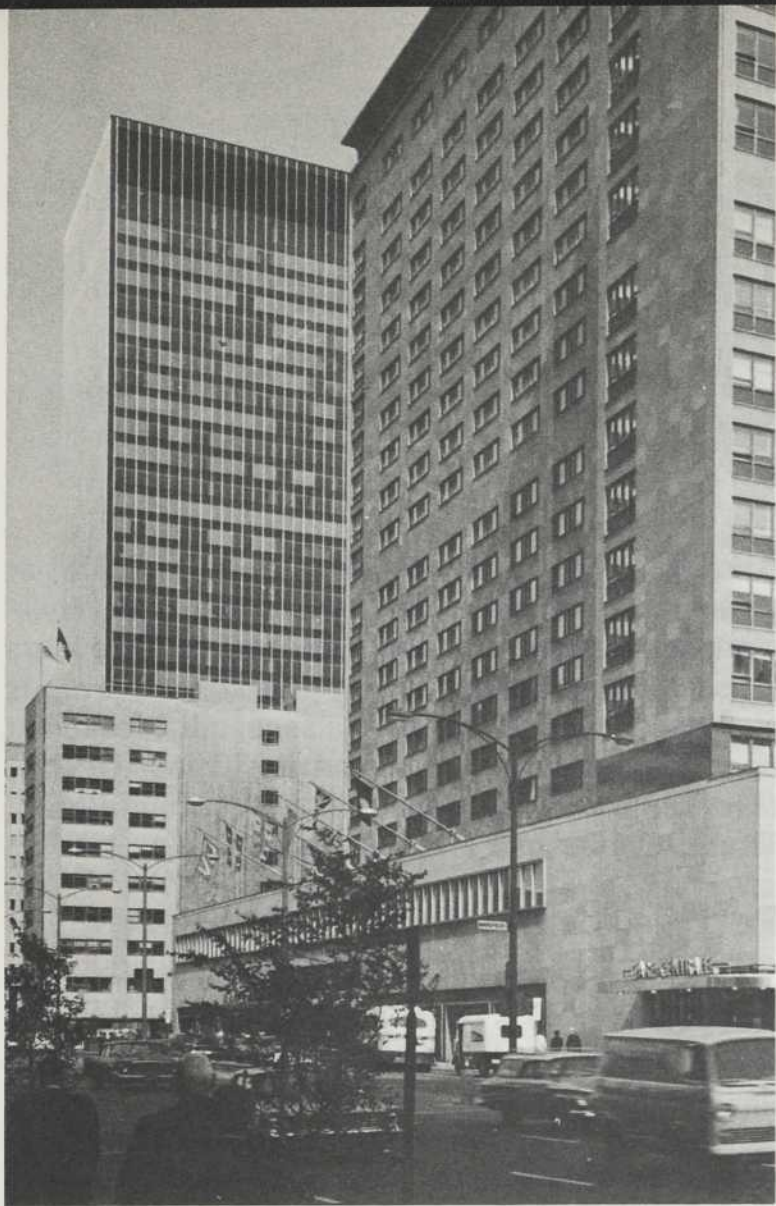
Quant aux Caisses populaires, qui n'ont jamais été soumises aux réglementations de la Loi des banques fédérale, elles auraient pu élaborer un système de comptes d'épargne stable ou véritable et ce, bien avant les Banques à charte. Elles ne l'ont pas fait. D'une part, les Caisses maintenaient, dans l'ensemble, des taux d'intérêt sur les prêts plus avantageux aux emprunteurs que ceux chargés par les banques, ce qui diminuait leur possibilité de payer des taux élevés à l'épargne. D'autre part, l'accroissement continu de leur indice de pénétration démographique,(1) c'est-à-dire du nombre de Québécois de 15 ans et plus parlant français et membres des Caisses populaires, ne les incitait pas à trouver des formules susceptibles de drainer de plus en plus massivement les épargnes. Enfin, elles avaient le capital social qui, tout en n'étant qu'un substitut imparfait à l'épargne stable, portait fréquemment des taux d'intérêt élevés et comparables aux taux payés ultérieurement sur l'épargne véritable.(2)



\* Francine Bernard est professeur-adjoint à l'École des Hautes Études Commerciales. Son enseignement et ses recherches portent principalement sur la théorie des organisations. Les données utilisées dans cet article proviennent de sa thèse de doctorat en sociologie qui doit être présentée à l'Université Harvard.

(1) L'indice de pénétration démographique est passé de 2.5% en 1931 à 7.1% en 1941, à 26.2% en 1951, à 42.0% en 1961 et enfin à 68.5% en 1971.

(2) En 1966, 55% des Caisses populaires payèrent un taux d'intérêt de 5% sur le capital social, et 14% payèrent plus de 5%. En 1967, les chiffres sont de 59% et 22%. Ces taux se comparent aisément à ceux de 4.5% payé par les banques à charte de mai 1967 à février 1968, et de 5% payé de mars 1968 à janvier 1969.



## Une ère de compétition

Les Caisses locales se sont donc retrouvées, après mai 1967, face à une situation aiguë de compétition bancaire. La plupart d'entre elles, touchées dans leur fonctionnement financier quotidien, ne pouvaient l'ignorer: elles étaient vulnérables face à des compétiteurs puissants, bien organisés, soumis à des directives centralisées et dont l'objectif premier était de se tailler une place plus grande sur le marché de l'épargne personnelle. Elles devaient réagir, et rapidement, non pas pour accroître substantiellement leur part de ce marché, mais bien pour ne pas régresser. En d'autres mots, les Caisses populaires locales étaient des systèmes devant faire face à une menace très grande de leur environnement, les banques à charte, et elles devaient trouver certains moyens pour assurer leur viabilité, leur continuité et leur croissance.

Quels moyens les Caisses populaires utilisèrent-elles pour faire face à cette situation de crise et pour être capables d'avoir à nouveau vers la fin de 1969 un rythme de croissance de leurs épargnes supérieur à celui des banques à charte? Ont-elles été capables d'innover ou n'ont-elles fait que s'adapter au modèle de collecte des épargnes qu'avaient établi ces dernières? Concrètement, ont-elles fait face à la situation en élaborant une stratégie originale ou n'ont-elles fait qu'offrir à leurs clients des comptes d'épargne stable ou véritable, identiques à ceux offerts par les banques à charte?

## Comment réagir?

Il est certain que la gravité de la situation exigeait une réponse immédiate, et c'est une des raisons qui expliquent la rapidité des Caisses locales à s'orienter vers l'épargne stable, sans élaborer une stratégie originale. Une étude des politiques financières des Caisses populaires de 1966 à 1970 révèle ce qui suit: en 1968, 47%, des Caisses adoptent cette formule; en 1969 34% décident d'emboîter le pas; en 1970, 8% des Caisses s'ajoutent aux précédentes, et il n'y a que 11% des Caisses qui décident de n'offrir aucune forme d'épargne stable. Quelles sont les caisses qui adoptent plus ou moins rapidement le modèle élaboré par les banques?

1. Les Caisses urbaines adoptent plus rapidement l'épargne stable (56% d'entre elles) que les Caisses rurales (40%).
2. Cette politique a été adoptée plus largement par les Caisses ayant un actif élevé que par les autres: 60% des Caisses ayant \$2 millions et plus d'actif adoptèrent rapidement l'épargne stable; ce ne fut le cas que de 47% des Caisses ayant \$½ million à \$2 millions d'actif et de 30% des Caisses ayant moins d'\$½ million d'actif.
3. Les Caisses populaires faisant face à la compétition bancaire (c'est-à-dire les Caisses populaires qui ont au moins une banque à charte dans la municipalité où elles sont installées) adoptent plus rapidement l'épargne stable que les Caisses monopoles (c'est-à-dire les Caisses qui n'ont aucune banque à charte sur le territoire de leur municipalité): 35% des Caisses monopoles adoptent rapidement l'épargne stable; 48% des Caisses étant en compétition avec une banque le font; 58% des Caisses étant en compétition avec 2 à 33 banques le font; à Montréal, ce chiffre passe à 65%. La seule exception est la ville de Québec qui, tout en étant le lieu d'une forte compétition bancaire, n'a eu que 21% de ses Caisses qui ont adopté rapidement l'épargne stable.
4. On trouve également une différence entre les Caisses populaires selon qu'elles sont ou non en présence d'autres Caisses populaires dans leur municipalité: 43% des Caisses populaires n'ayant aucune autre Caisse dans leur municipalité adoptent rapidement l'épargne stable; 52%

de celles ayant une autre Caisse dans la municipalité et 61% de celles ayant de 2 à 18 Caisses dans la municipalité le font. Comme nous l'avons déjà vu, le taux est particulièrement élevé à Montréal (65%) et faible à Québec (32%).

### Qui a fait quoi?

Nous pouvons donc conclure que ce sont davantage les Caisses ayant un actif important, urbaines, en compétition avec les banques à charte et ayant d'autres Caisses populaires dans leur municipalité, qui adoptent rapidement le modèle d'épargne stable proposé par les banques. Celles qui retardent ou qui n'adoptent pas ce modèle le font-elles parce qu'elles ont des taux sur le capital social qui soient concurrentiels avec ceux payés sur l'épargne stable? Au contraire. Les Caisses qui payaient en 1966 et 1967 un taux élevé sur le capital social sont celles qui ont adopté le plus rapidement l'épargne stable. Elles ont, de plus, continué à payer un fort taux d'intérêt sur ce capital en 1968, 1969 et 1970. On ne peut donc pas dire que le fait de payer un taux élevé sur le capital social ait été un substitut à l'adoption de l'épargne stable.

Nous pouvons ajouter que les Caisses populaires s'étant adaptées à la situation des compétitions bancaires en adoptant rapidement l'épargne stable, sont aussi celles qui adoptèrent rapidement les dépôts à terme. Les Caisses ayant les caractéristiques que nous avons analysées précédemment semblent donc avoir eu la capacité de faire face rapidement, et de multiples façons, à une situation qui perturbait leur fonctionnement.

Si certaines caractéristiques individuelles des Caisses leur permirent d'adopter rapidement la formule d'épargne stable, cela ne signifie pas que les Unions régionales soient demeurées silencieuses et passives durant cette période. Au contraire. Quatre Unions, à cause de leur clairvoyance au moment du changement de la Loi des banques en mai 1967, firent en sorte que la majorité de leurs Caisses avaient adopté la formule d'épargne stable dès 1968. Il s'agit de Sherbrooke (où 78% des Caisses l'avaient adoptée), Gaspé (70% des Caisses), Rimouski (63% des Caisses) et Montréal (56% des Caisses). Les autres Unions se répartissent comme suit: Trois-Rivières (40%), St-Hyacinthe (37%), Chi-

coutimi (37%), Québec (34%), Joliette (31%) et l'Ouest-Québécois (21%). En 1969, St-Hyacinthe et Joliette voient plus de la moitié de leurs Caisses emboîter le pas. En 1970, quatre Unions avaient encore plusieurs Caisses qui n'offraient pas de comptes d'épargne stable: l'Ouest-Québécois (37% de ses Caisses), Chicoutimi (24%), Trois-Rivières (19%) et Québec (16%).

### Pertinence des formules utilisées

Nous pouvons donc conclure que la première réaction de 47% des Caisses populaires fut d'offrir l'épargne stable dès 1968, et que cela fut davantage possible pour certaines Caisses faisant partie de certaines Unions régionales. Mais ces Caisses réussirent-elles à attirer des sommes d'épargne stable importantes? On peut répondre à cette question par l'affirmative. Nous considérons qu'avoir 15% et plus de ses épargnes totales sous forme d'épargnes stables constitue un pourcentage important puisqu'en 1970 seulement un tiers des Caisses avaient atteint ce seuil. Nous constatons que plus tôt une Caisse a établi son plan d'épargne stable, plus elle a de chance de recueillir une part importante de ses épargnes de cette façon. En effet, 43% des Caisses ayant adopté l'épargne stable en 1968 avaient franchi ce seuil des 15% en 1970; chez celles pour qui l'adoption d'un tel plan ne remonte qu'à 1969, seulement 34% ont franchi ce seuil; et on n'en retrouve plus que 25% chez celles qui l'ont adopté en 1970. Nous pouvons donc dire que les Caisses qui se sont adaptées à la compétition rapidement sont aussi celles qui ont le mieux réussi avec cette formule. En un sens, une conformité rapide au modèle établi par les Banques permit à ces Caisses d'avoir une partie substantielle de leurs épargnes sous forme d'épargnes stables. Ces mêmes Caisses réussirent aussi à avoir une part importante de leurs épargnes sous forme de dépôts à terme: 59% de celles qui ont adopté rapidement l'épargne stable, avaient en 1970, plus de 15% de leurs épargnes sous forme de dépôts à terme; ce pourcentage se réduit à 48% chez celles qui l'ont adoptée en 1969; à 45%, chez celles qui l'ont adoptée en 1970, et à 40% chez celles qui ne l'ont jamais adoptée.

Au moment de cette compétition bancaire, le changement principal survenu dans les politiques

financières des Caisses populaires fut donc l'adoption par la majorité d'entre elles de l'épargne stable. Ce n'était pas une réponse originale à la crise, mais une action défensive, purement imitative de ce que faisaient les banques à charte. Cette action leur a cependant permis de surmonter cette crise et d'augmenter à nouveau, à partir d'octobre 1968, le rythme de croissance de leurs épargnes, pour dépasser à nouveau celui des banques vers la fin de l'année 1969. La question qui se pose maintenant est de savoir ce que les Caisses populaires feront dans le futur. Innoveront-elles ou ne feront-elles que s'adapter par imitation aux situations de compétition créées par le système des banques à charte ?

### Faire face aux événements . . .

Historiquement, les Caisses populaires ont innové en se définissant une structure et un mode de fonctionnement différents de ceux des organisations financières capitalistes, et aptes à combattre les prêts usuraires tels qu'ils existaient au début du 20<sup>e</sup> siècle. C'était une formule coopérative, reposant largement sur les assises paroissiales, et qui se donnait comme objectifs premiers la collecte des petites épargnes et les prêts aux petits épargnants. Cette formule n'aurait pas été capable de générer des actifs importants, n'eût-été la deuxième guerre mondiale et l'accroissement phénoménal des épargnes personnelles qui s'en est suivi. Les Caisses ont donc pu profiter de cette conjoncture économique parce qu'à l'inverse des Banques à charte, elles s'étaient toujours intéressées à ces champs d'activités que sont la petite épargne et les petits prêts. Leur croissance fut donc le fruit de la rencontre heureuse d'une formule coopérative originale (qui en elle-même ne les prédestinait en rien à une telle croissance) et d'une conjoncture permettant à cette formule de se développer rapidement et de drainer d'importantes sommes d'argent.

Si nous regardons maintenant la crise économique de 1929, nous découvrons que les Caisses ont survécu, et mieux que les banques. Elles ne l'ont cependant pas fait en innovant et en adoptant des politiques financières originales et audacieuses. Leur stabilité fut assurée d'abord et avant tout par l'existence de circuits moné-



PHOTO: CANADIEN NATIONAL

taires locaux et passablement fermés, et par l'aide financière de l'Archevêché de Québec qui a suffi à rétablir la confiance des membres-usagers dans leurs Caisses populaires.

Cette réflexion que nous poursuivons sur la naissance et la croissance des Caisse populaires ne signifie pas que nous leur déniions toute capacité d'innovation. Nous voulons simplement rappeler l'existence de facteurs économiques et socio-structurels qui ont facilité leur expansion et leur croissance, et par le fait même nous voulons replacer l'innovation, à savoir la formule coopérative d'épargne et de crédit, à la place qui lui revient.

### Importance des facteurs socio-structurels

Il est à espérer que d'autres facteurs socio-structurels continueront à favoriser la croissance des Caisses locales. Rien n'est cependant assuré. D'une part, les banques à charte semblent plus décidées que jamais à occuper le champ

des petites épargnes et du prêt à la consommation (ne mentionnons que leurs campagnes publicitaires répétées et l'établissement d'une «succursale communautaire» par la Banque Royale); d'autre part, les possibilités de recrutement de nouveaux membres se restreignent au fur et à mesure que la pénétration de la population par les Caisses s'accroît; enfin, l'État québécois n'a d'aucune façon manifesté une ferme volonté de favoriser substantiellement plus que par le passé le système coopératif d'épargne et de crédit. Les Caisses populaires peuvent s'adapter à cette situation en calquant leur comportement sur celui des banques, comme la majorité l'a fait lors de la forte période de compétition bancaire de 1967-1969; elles peuvent aussi se lancer dans des campagnes publicitaires, ou favoriser la compétition entre caisses. Sans rejeter totalement ces formes d'adaptation, on pourrait chercher d'autres types de comportement davantage aptes à assurer leur croissance

future. C'est en réfléchissant à ce qu'implique la formule coopérative, non seulement pour le service aux individus, mais pour le développement du Québec, que les Caisses pourront innover et s'assurer une croissance ultérieure. C'est ainsi que tout en demeurant les organisations financières soucieuses de rentabilité économique, elles joueront des rôles nouveaux au sein des collectivités régionales et nationales où elles sont implantées. Ces rôles, dépendant du milieu et des besoins, pourront toucher l'agriculture et les pêcheries, la consommation et l'habitation, pour ne mentionner que ceux-là. Ce n'est pas uniquement un projet de croissance économique pour les Caisses, mais un projet de développement; il ne vise pas simplement un accroissement du nombre d'épargnants mais aussi un changement de la vie des collectivités. Un tel projet permettrait aux Caisses de demeurer dans l'esprit même de la formule coopérative telle qu'élaborée par Desjardins.



## Après le « non » à la carte de crédit . . . \*

Raymond Blais

Le 2 juin dernier, à Montréal, les caisses populaires sont entrées officiellement dans l'ère de la technique de pointe par le lancement du nouveau service Inter-Caisses qui permet aux membres d'effectuer un dépôt, un retrait ou une mise à jour de leur livret dans près de 400 caisses populaires, de Gaspé à La Sarre, dans l'Ouest Québécois. En desservant les membres des 400 caisses populaires en télétraitement, 1,355 terminaux sont nécessaires pour un total de 2.1 millions de folios et tout près de 5 millions de comptes.

Le service Inter-Caisses est merveilleux en ce sens que le membre, tout en appartenant à une caisse populaire, a la possibilité de transiger en plusieurs endroits suivant la ou les caisses populaires qui sont les plus accommodantes pour lui aux heures d'affaires, de travail et même de loisirs . . .

Il y a un instant, je précisais que, par le télétraitement, les caisses populaires s'inscrivent dans une optique avant-gardiste. Si le Mouvement des Caisses populaires Desjardins, il y a quelques mois, par la voix de son Président, M. Alfred Rouleau, disait « Non » à la carte de crédit, c'est qu'il prévoyait que les caisses populaires auront mieux à offrir à leurs membres. Mais quoi? Voilà la question et vous soupçonnez, peut-être, la formule de remplacement . . .

Il s'agit de la « carte de paiement ». C'est à l'endroit de ce futur phénomène que je consacrerai la période de temps qui me reste.

### Carte de crédit et carte de paiement

Permettez-moi de vous rappeler que lors des assemblées générales annuelles des institutions du Mouvement des Caisses populaires Desjardins, en mars dernier, M. Alfred Rouleau, président, déclarait: « Il faut bien faire une distinction entre la carte de crédit et la carte de paiement. Il y a des gens qui se servent de la carte de crédit comme carte de paiement parce qu'ils ne veulent pas payer en argent, ou en chèque. Il y en a d'autres qui l'utilisent pour échelonner leurs versements, en payant un intérêt. Nous voulons aller de l'avant avec un système de paiement, mais nous ne voulons pas participer à l'inflation et



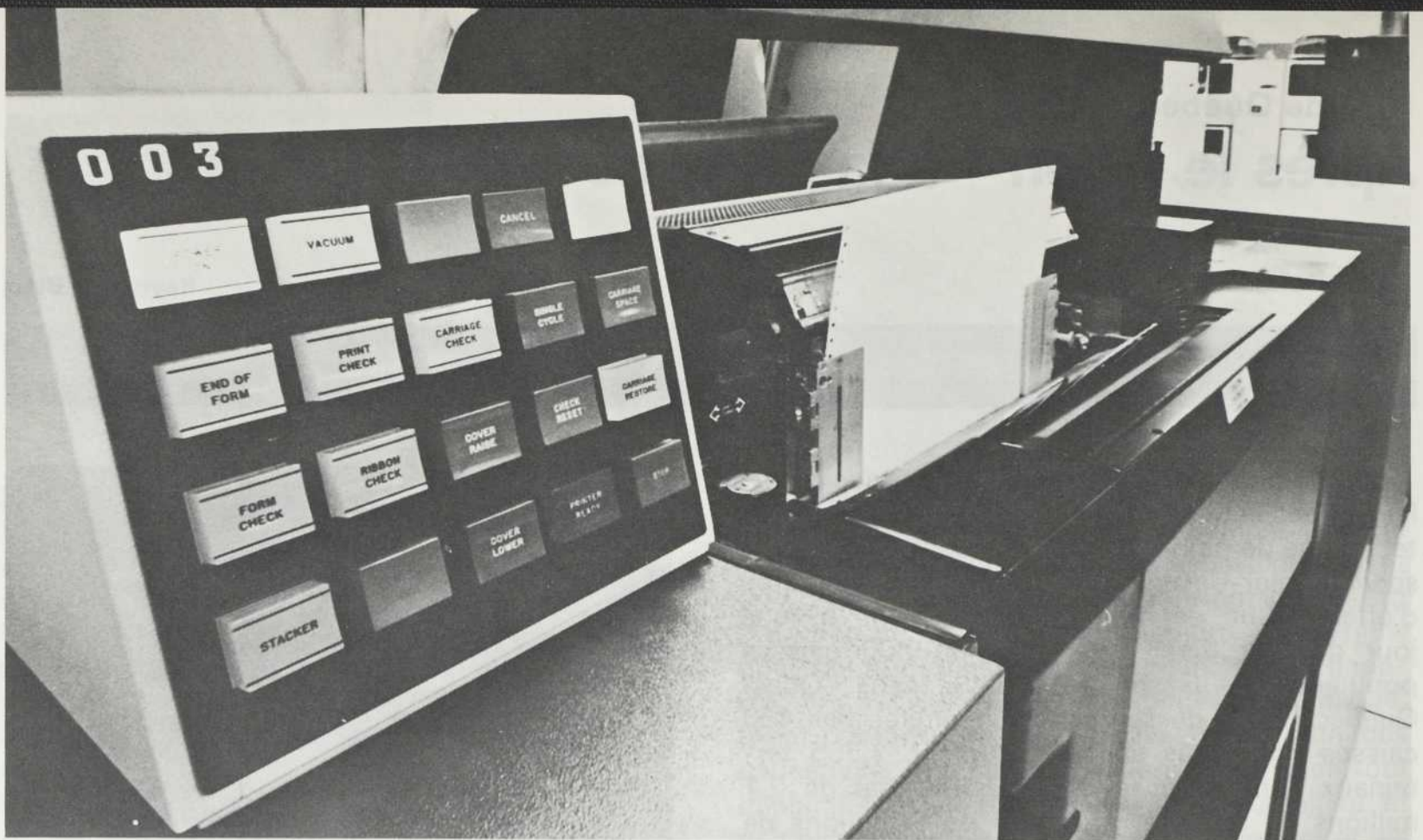
pousser la consommation avec la carte de crédit. »

C'est dans la direction de la « carte de paiement » que les caisses populaires veulent aller. Nous savons que le système de paiement, celui par lequel les Canadiens règlent leurs obligations financières, est en constante évolution. Il repose de moins en moins sur les transactions sur papier, les chèques en particulier, et, davantage, sur les transactions effectuées électroniquement.

L'informatique constitue un facteur important de cette transformation. Les télécommunications modernes, la transmission des messages par fil, par micro-ondes et par satellite, en sont un autre aspect. Les institutions financières, les sociétés de télécommunications et les fabricants d'ordinateurs en sont les premiers agents innovateurs.

Les institutions financières ont de plus en plus recours à l'informatique pour effectuer les transactions sur papier. Par exemple, elles ont commencé à exploiter des systèmes d'ordinateurs et des réseaux de communications très avancées leur permettant de centraliser leur comptabilité électronique. Il est possible de prévoir le jour, pas

\* Extraits d'une causerie de M. Raymond Blais, directeur général de l'Union régionale de Québec des Caisses populaires Desjardins devant les membres du Club Rotary de Québec réunis au Château Frontenac, le mardi, 10 juin 1975.



très lointain, où les systèmes téléinformatiques seront utilisés pour déposer directement la paie d'un membre à son compte et pour l'échange électronique des ordres de paiements entre les institutions financières.

Pour les Canadiens, la carte de crédit, est un signe important des changements survenus dans le système des paiements, mais son évolution est telle que le terme « carte de crédit » est peut-être trop restreint. Le détenteur d'une « carte de paiement » pourra peut-être l'utiliser éventuellement pour payer directement ou pour acheter à crédit. Un signal transmis par un terminal dans un magasin de détail inscrirait un débit au compte en Caisse d'un membre et un crédit au compte du marchand.

### **Abandon du système de paiement sur papier**

Le mouvement qui tend vers l'abandon du système de paiement sur papier reliera éventuellement une variété d'institutions financières, de ventes au détail et gouvernementales et, en fin de compte, influera sur les transactions de tous les jours des consommateurs.

Il est important que l'on tienne compte dans cette évolution de la protection des droits des consommateurs, de l'amélioration d'un milieu concurrentiel pour les institutions de dépôt et l'industrie des services téléinformatiques, ainsi que de l'établissement d'un système de paiements efficace et équitable.

L'utilisation des ordinateurs change plusieurs aspects de la gestion interne de nos institutions financières, ainsi que la manière dont les paiements sont négociés entre ces institutions dans le cadre d'un système de paiement en évolution.

Selon notre opinion, les nouveaux systèmes de paiement se subdivisent en deux champs distincts, soit :

- L'utilisation de chambres de compensation automatisées pour le traitement des chèques ;
- La mise en opération d'un système de terminaux au point de vente.

### **Chambres de compensation automatisées**

Les chambres de compensation automatisées peuvent être définies comme des chambres de compensation dans lesquelles seraient traitées non pas des chèques physiques mais uniquement les données relatives à ces chèques.

Actuellement au Canada, le chèque négocié dans une banque doit être transmis à la banque sur laquelle il est tiré. Dans le concept des chambres de compensation automatisées, ce n'est pas le chèque mais uniquement les données relatives au chèque, c'est-à-dire le numéro de la banque qui a négocié le chèque, le numéro de la banque sur lequel est tiré le chèque, le numéro de compte du tireur et le montant de la transaction qui serait transmis au moyen d'un support magnétique au lieu du chèque.

La mise en marche d'un tel système pourrait se faire en collaboration avec les gouvernements et les grandes entreprises. Au lieu d'émettre des chèques, le gouvernement effectuerait des paiements de transfert, pension de vieillesse par exemple, en transmettant aux chambres de compensation électroniques un ruban magnétique contenant les données.

L'opération des chambres de compensation automatisées exige évidemment un respect très strict des normes d'encodage des chèques et des

standards concernant l'échange des rubans magnétiques. Ces normes et standards ont déjà été établis au Canada par l'Association des Banquiers Canadiens.

Un tel système implique également une révision de la Loi des lettres de Change, révision prévue d'ici quelques années, probablement 1977.

Il présuppose que les clients des institutions acceptent que les enregistrements sur leur état de compte ou leur livret constituent une source d'information suffisante et n'exigent qu'exceptionnellement qu'un de leurs chèques leur soit remis.

Nous croyons que les chambres de compensation électroniques deviendront graduellement opérationnelles au cours des prochaines années.

Une telle évolution implique pour le Mouvement Desjardins une universalisation graduelle du système de télétraitement.

### **Systeme de terminaux au point de vente**

La mise en opération d'un système de terminaux au point de vente semble une autre des transformations du système de paiement qui devrait normalement se produire au cours de la prochaine décennie. Un tel système permettrait à un acheteur de payer instantanément son achat chez un marchand par un débit à son compte et au marchand d'en recevoir le crédit à son compte. Ce système présuppose la mise en place de plusieurs éléments, dont notamment :

1. Un moyen d'identification électronique pour l'acheteur, probablement une carte que l'on pourrait appeler carte d'identification-paiement.
2. Un vaste réseau de télécommunication et la mise en place de centrale d'échange entre les ordinateurs des institutions fournisseurs.
3. L'existence de terminaux chez la plupart des magasins de détails capables normalement de lire la carte d'identification-paiement et de communiquer avec un ordinateur.

Le Gouvernement fédéral favorise déjà la mise en place d'un réseau commun de télécommunication au niveau canadien. Il est probable que l'évolution rapide de la technologie permettra la réalisation d'un réseau de communication au niveau national (et même international).



En ce qui concerne les terminaux au point de vente, les grands manufacturiers d'ordinateurs ont déjà mis au point de nouveaux types de caisses-enregistreuses qui permettent de capter électroniquement les données relatives à la comptabilité de l'entreprise et qui pourraient être utilisées pour capter les données relatives aux transactions financières. Il peut être intéressant de noter ici les travaux de standardisation déjà réalisés dans la codification des produits dans le domaine de l'alimentation. Ainsi, à partir des codes pré-enregistrés au niveau du manufacturier, ces nouvelles caisses-enregistreuses permettront aux détaillants de faire leur comptabilité automatiquement et justifieront indirectement le coût des terminaux au point de vente.

### **Acceptation par le public**

Le problème le plus complexe à solutionner sera probablement l'acceptation par le public d'un mode de paiement complètement nouveau qui, par exemple, comparativement à l'opération des cartes de crédit conventionnelles élimine les délais pour paiement.

En raison des problèmes techniques plus complexes, des cartes plus grandes de mise en opération et de changements majeurs au niveau des habitudes du public, nous croyons que la mise en opération d'un système de terminaux au point de vente sera plus lente que la mise en opération de chambres de compensation automatisées.

## Le problème de la participation en est-il vraiment un?\*

Mario Desmarais



La caisse populaire de par sa définition est une coopérative. Ce qui signifie que chaque membre usager-propriétaire devrait être en mesure de s'exprimer de façon démocratique sur tout ce qui concerne sa caisse populaire. Depuis la fondation de la première caisse populaire, la structure privilégiée pour permettre aux membres de s'exprimer, a été l'assemblée générale.

Jusqu'à ces dernières années, les membres assistaient en nombre acceptable à leurs assemblées générales. Mais depuis que le phénomène de l'urbanisation s'est accentué et que le style de vie en est un qui tend à morceler les communautés et les groupes, nous constatons que le taux de participation aux assemblées générales, tend à diminuer. On en arrive alors avec un taux en milieu urbain d'environ 5% et dans certains cas à un taux de 1% de participation des membres. Pouvons-nous alors parler d'une entreprise démocratique quand seulement une infime minorité des membres expriment leurs opinions? Il existe donc une contradiction ou tout au moins un décalage entre la définition de la caisse populaire et la réalité.

Face à cette situation, une recherche sur la participation a été entreprise à l'Union régionale de Sherbrooke par des étudiants de maîtrise en psychologie de l'Université de Sherbrooke. L'équipe composée de quatre étudiants a récemment fait rapport à M. Guibert Fortin de l'étude qu'elle a menée dans une caisse populaire de la ville de Sherbrooke. Nous ne nommerons pas le nom de la caisse populaire afin de respecter le vœu émis par les administrateurs de cette caisse populaire. Nous l'appellerons la Caisse « X » pour les besoins de la cause.

L'approche utilisée pour cette recherche fut celle de la psychologie perceptuelle. Elle repose sur le postulat qui affirme que ce sont ceux qui vivent une situation qui possèdent les informations pertinentes à ce sujet. C'est pourquoi les personnes impliquées dans l'assemblée générale de la Caisse populaire « X » ont été interrogées (dirigeants, membres participants, membres non-participants, personnel, et permanents de l'Union régionale). D'autre part, plutôt qu'une étude statistique, il a été décidé de choisir une étude de type exploratoire. On a donc tenté de mettre à jour les différents éléments pouvant avoir une influence sur la participation.

### La participation: importante ou pas?

Dans un premier temps, les dirigeants de la Caisse ont été interrogés sur le problème du faible taux de participation à l'assemblée générale. Face à celui-ci le degré de satisfaction est variable. Certains membres des conseils manifestent une certaine satisfaction face à un taux de participation de 1%... Cette satisfaction s'exprime par des phrases telles « s'il y avait plus de monde, ce serait la plus belle catastrophe ». Certains ont une satisfaction mitigée: « Ça me déçoit un peu qu'il n'y ait pas plus de monde, mais c'est pas si pire ». D'autres enfin sont vraiment insatisfaits. « Je suis insatisfait parce que quand il y a si peu de monde, il y a danger de manipulation ».

Face aux causes attribuables à ce problème de la participation, les opinions des dirigeants divergent. Pour certains, il n'y a pas de problèmes: « Quand ça va bien, les membres n'ont pas besoin de s'en mêler ». Pour d'autres, c'est inévitable: « C'est un phénomène général ». Pour certains enfin, c'est le manque d'information.

\* Cet article est récemment paru dans le bulletin d'information de l'Union régionale de Sherbrooke, (mai-juin 1975).



D'autre part, le personnel de l'Union régionale de Sherbrooke impliqué dans la préparation de l'assemblée générale considère que la participation des sociétaires est très importante. Aussi le problème du faible taux de participation y est très ressenti; mais les dirigeants ne ressentent pas aussi intensément ce problème parce qu'ils accordent plus ou moins d'importance à la participation. Un dirigeant de la Caisse « X » a dit dans une entrevue: « Le problème de la participation, c'est un problème créé par l'Union régionale ».

Aussi à première vue, il n'y a pas de problèmes de participation à la Caisse « X » puisqu'on y accorde peu d'importance. Lorsque l'Union régionale désire améliorer l'assemblée générale dans cette Caisse, il n'y a pas lieu de s'étonner que les dirigeants soient, en règle générale, réfractaires à des tentatives d'amélioration puisqu'on ne croit pas ou peu à la participation du membre.

### À quoi sert l'assemblée générale?

Pour ce qui est de la satisfaction par rapport à la formule de l'assemblée générale comme instrument de participation, les opinions des dirigeants sont là encore très partagées. On ne sait pas trop quel rôle doit jouer le dirigeant à l'assemblée et on ignore pratiquement le rôle du membre. En général, les dirigeants croient que le cœur du problème c'est la lourdeur et la technicité de l'assemblée. D'ailleurs, les réponses des membres coïncident puisqu'ils trouvent « plate » et ennuyeuse l'assemblée même si la formule des ateliers constitue pour eux une bonne amélioration. Autrement dit, on passe au « comment » sans s'être soucié du « pourquoi ».

Le véritable problème se situe au niveau des

attentes face à l'assemblée générale. Il existe un manque complet de cohésion sur la connaissance des droits et devoirs du membre. Ce manque de cohésion se répercute nécessairement sur l'assemblée générale. Pour illustrer celui-ci, la recherche nous indique que pour certains dirigeants, les membres sont là pour adopter les différents rapports, que pour d'autres, les membres se doivent d'émettre leurs opinions (vœux pieux) et, enfin, d'autres croient que le membre vient tout simplement s'informer et appuyer moralement les dirigeants. Face à ces divergences, le membre ne sait pas ce qu'on attend de lui et adopte alors une attitude très passive.

### La participation: un concept très flou

Devant ces constatations, il était utile de s'interroger sur la conception de la participation qu'ont les dirigeants et les membres. L'ensemble des dirigeants interrogés s'accordent pour dire que la participation est souhaitable, que c'est une caractéristique des Caisses d'être au service de leurs membres et qu'il est donc important que ceux-ci s'expriment et participent à la vie de la Caisse. Cependant, cette volonté qu'ont les dirigeants ne s'appuie sur aucun concept idéologique de la participation. Si on pense que la participation est souhaitable, on ne fait pas de lien avec le fait que la Caisse est une coopérative où la participation devrait être indispensable. Les motivations que façonnent les attitudes des dirigeants face à la participation ne sont donc pas de nature coopérative. On est pour la participation parce que l'Union régionale veut du monde, parce que c'est souhaitable même si ça change rien ou parce que c'est une façon de différencier la Caisse d'une banque.

Du côté des membres, on peut dire que la grande majorité de ceux-ci considère la participation comme ayant très peu d'attraits. Même parmi les membres présents à l'assemblée de la Caisse, la raison de leur présence est souvent toute autre que l'attrait de la participation. Ainsi on va à l'assemblée par curiosité ou parce qu'on connaît un dirigeant.

Le concept de la participation dans une Caisse réfère donc à une série de concepts qui sont sous-jacents aux différents paliers où l'on se situe dans la structure d'une Caisse. Plusieurs considèrent que la participation est plus une attitude que d'autres choses. Ils la conçoivent en termes de réceptivité. Même si cette réceptivité existe, elle ne se transforme pas en actions propres à favoriser la participation du membre. Face à cette attitude, le membre se sent isolé, la marge du manœuvre qu'on lui accorde est si étroite que peu ont le courage de jouer le jeu.

### **Divergences dans les concepts : incohérence dans les actions**

On l'a vu, la Caisse véhicule des concepts divergents selon les personnes. Ce manque d'unité se traduit par des actions incohérentes. Ainsi d'une part, la publicité produite par l'Union régionale incite le membre à prendre activement part aux destinées de la Caisse et d'autre part, lorsque le membre se retrouve en assemblée générale, on lui demande une participation très passive de type sanctionniste. Sur quoi le membre peut-il s'exprimer? Doit-on faire des vœux pieux qui n'engagent à rien. Devant ces contradictions, le membre devient très frustré puisqu'on crée des attentes qui ne sont jamais comblées.

Ces contradictions se retrouvent également lorsqu'une personne devient membre. On met plutôt l'accent sur les services financiers. On insiste très peu sur l'aspect coopératif. Une grande partie des membres ne savent pas qu'ils appartiennent à une coopérative. Pouvons-nous alors espérer une grande participation?...

### **Une clarification s'impose !**

Cette recherche a donc permis de constater que ces dirigeants ne partagent pas une conception commune de la Caisse. Deux tendances existent au sein des conseils: une première qui

considère la Caisse avant tout comme une association de personnes et une autre qui considère la Caisse avant tout comme une entreprise financière. Ces tendances représentent en quelque sorte les deux pôles d'un continuum sur lequel se situent les différentes positions des dirigeants.

Il semble que toutes ces divergences vécues au sein de l'équipe des dirigeants jouent un rôle très important dans la situation de non-participation des membres. Elles empêchent les dirigeants de se donner des politiques cohérentes de participation concernant le rôle des membres au niveau de l'assemblée, de l'information, de la publicité, du recrutement, du mode de participation, etc. . . .

Des indices recueillis dans le *Rapport du Congrès de mai 1973* permettent de déceler ces mêmes divergences chez les dirigeants des autres Caisses du Québec: la même divergence fondamentale concernant l'importance accordée à la participation des membres y apparaît clairement. On peut donc inférer que la faible participation dans les autres Caisses locales provient de ce fait. On remarque d'ailleurs que dans les Caisses où les administrateurs en sont arrivés à un consensus au sujet du rôle du membre, le taux de participation s'est élevé.

Étant donné les résultats de cette recherche, il apparaît qu'une action pour l'amélioration de la participation des membres devrait comporter d'abord une démarche de clarification chez les dirigeants de chaque Caisse locale. Cette démarche permettrait aux dirigeants d'atténuer, sinon de supprimer, leurs divergences; ce qui leur permettrait de choisir une option claire et de planifier une action cohérente en rapport avec la participation des membres.

De plus, il serait souhaitable que cette démarche de clarification ait des prolongements aux autres paliers de l'organisation, c'est-à-dire, à l'Union régionale et à la Fédération afin que les Caisses soient supportées dans leurs actions par des politiques d'ensemble.

Si l'on se soucie vraiment du problème de la participation, donc de la notion coopérative de la Caisse populaire, cette clarification s'impose rapidement. Sinon l'ambivalence qui règne autour des modes de participation va accentuer la stagnation qui atteint de plus en plus les Caisses populaires au niveau social et même, peut-être, économique.

## Le financement des clubs alimentaires

*En mai dernier, le Conseil d'administration de l'Union régionale de Trois-Rivières a adopté une politique de financement des clubs alimentaires. Vous trouverez ci-après certains éléments de cette politique.*

### L'idéologie coopérative et le club alimentaire

La coopération est d'abord et avant tout fondée sur la prise en main par les personnes elles-mêmes de leur propre destinée. Pour ce faire, ces personnes se constituent en association et se donnent une entreprise économique pour satisfaire leurs besoins.

Dans son essence même, le club alimentaire est une véritable coopérative. C'est dans son fonctionnement qu'il trouve ses particularités distinctives. Pour en souligner les principales, mentionnons :

- a) le nombre de membres est généralement restreint à un maximum d'environ 150 ;
- b) tous les travaux inhérents à l'opération d'un magasin d'alimentation sont généralement assumés par les membres eux-mêmes, de façon bénévole ;
- c) les frais d'exploitation ou d'opération sont couverts par le prélèvement d'une cotisation

hebdomadaire égale et obligatoire pour tous, qu'il y ait achat ou pas ;

d) les ventes s'effectuent au comptant et au prix coûtant ;

e) l'apport financier de chaque membre se fait sous forme de capital social ordinaire et le montant à souscrire est égal pour tous les membres ;

f) les excédents ou les pertes d'opération sont généralement compensés par l'ajustement du taux de la cotisation.

Contrairement à plusieurs autres types de coopératives, le club alimentaire veut réellement faire vivre à ses membres une expérience coopérative où l'individu, en plus de son implication financière, s'implique dans un processus d'activités bénévoles et d'éducation coopérative.

Un objectif qui est à la fois un pré-requis, c'est le sens des responsabilités. Nous voulons dire par là, qu'un club alimentaire a très peu de chances de survie si chacun de ses membres ne sait pas vraiment ce que c'est que de prendre des



responsabilités, voilà pour le pré-requis. Par contre, l'expérience que le club alimentaire fait vivre à chacun de ses membres est de nature à développer chez eux un sens de l'engagement et un sens de responsabilité peu communs dans les coopératives.

### La responsabilité de la caisse face au développement coopératif

La caisse populaire en tant que coopérative qui a fait la preuve des bienfaits et de l'efficacité de la coopération, se doit d'apporter, dans la mesure du possible et selon ses moyens, une contribution au développement coopératif dans son propre secteur, tout comme dans les autres secteurs. (*Toutefois, à cause du caractère financier de la caisse populaire, il ne faut pas se surprendre si la contribution demandée est plus souvent qu'autrement d'ordre financier.*)

Nous ne tenterons pas ici de définir les modalités d'implication de la caisse dans le développement coopératif, mais nous soutenons le principe de la responsabilité d'une coopérative face au développement coopératif. Si la caisse populaire veut se voir demander une contribu-



tion autre que financière, c'est à elle d'ingénier des façons d'exercer un certain leadership.

### Critères possibles pour évaluer une demande d'emprunt

Les critères qui suivent ont été élaborés à partir :

- d'une étude faite par le Conseil de développement social de Montréal, sur tous les clubs alimentaires de la province (*Conditions de permanence des clubs de consommation*, André Primeau — 1973) ;
- du « Guide d'organisation d'un club coopératif de consommation » publié par « Le Coopérateur », bulletin de liaison des clubs coopératifs ;
- de l'analyse de la situation de quelques clubs de notre région ;
- des réflexions d'un comité « ad hoc » composé de gérants de caisses populaires et de membres d'un club alimentaire.

Ces critères sont :

1. Le montant total de capital social souscrit par les membres doit couvrir complètement la valeur de l'inventaire, des immobilisations et de l'équipement; (ex.: \$4,500.00 d'inventaire + \$1,500.00 d'équipement = \$6,000.00 en capital social nécessaire à souscrire).
2. Le montant prévu à l'inventaire doit correspondre à au moins 1½ fois les ventes hebdomadaires projetées; (ex.: \$3,000.00 de ventes par semaine correspondent à au moins \$4,500.00 d'inventaire).
3. Le capital social payé par les membres eux-mêmes lors de l'emprunt doit représenter entre 25% et 40% du total globalement souscrit (sur \$6,000.00 de capital souscrit, au moins \$1,500.00 à \$2,500.00 de capital devrait être déjà payé par les membres).
4. En aucun cas, le montant du prêt ne doit excéder la somme de l'inventaire et des équipements moins le capital social payé (\$6,000.00 prévus pour l'inventaire et les équipements moins \$2,100.00 de capital payé, cela laisse une possibilité maximum d'emprunt de \$3,900.00).

5. Tout prêt à un club alimentaire doit se faire conformément aux politiques habituelles de la caisse et de façon toute particulière au taux d'intérêt courant. Ce n'est pas parce qu'un club est une coopérative qu'il a droit à un prêt sans intérêt. De plus, le club qui ne peut pas faire face à ses frais de financement offre des chances de survie assez minces.

6. Compte tenu de l'engagement des membres et du but du financement, le prêt devrait de préférence être à court terme. Dans la mesure où les membres s'empressent de payer leur capital social, dans la même mesure ils peuvent rembourser leur emprunt et réduire leurs frais d'administration.

### Pré-requis, garantie et rôle de l'union

#### ■ Pré-requis à l'étude d'une demande d'emprunt :

- la déclaration de fondation
- le règlement de régie interne
- les extraits de résolution pertinente
- un pro forma du bilan et de l'état des profits et pertes
- le montant du capital social souscrit et du capital social payé.

#### ■ La garantie :

En matière de garantie, la caisse devra juger elle-même de la garantie qu'elle veut obtenir.

#### ■ Rôle de l'Union régionale :

Quant à la participation de l'Union régionale, chaque caisse populaire est invitée à entrer en communication avec son Union régionale dès qu'une demande lui parvient d'un club alimentaire, afin d'étudier plus à fond avec elle le sens de nos recommandations.



La campagne de publicité 1975-1976

## As-tu une minute?

## Embarque dans le Mouvement...

## Le Mouvement des Caisses populaires Desjardins

Pour donner suite à une décision des membres du Conseil d'Administration de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, la présente campagne de publicité institutionnelle se présente sous divers aspects. Ainsi, les dirigeants du Mouvement des Caisses populaires Desjardins ont accepté d'appuyer le travail effectué par la Commission des Services Juridiques du Québec avec son service d'Aide Juridique. Cette Commission effectue un excellent travail de vulgarisation et d'information de la chose juridique auprès du public québécois.

En appuyant la publicité véhiculée par l'Aide Juridique, les caisses populaires Desjardins mettent en évidence un autre aspect du rôle social qu'elles exercent auprès des 3.2 millions de Québécois qui leur font confiance.

En d'autres termes, le Mouvement des Caisses populaires Desjardins sera identifié aux divers messages publicisés par l'Aide Juridique tant à la radio qu'à la télévision. Pour compléter ce type d'action, une brochure de l'Aide Juridique, traitant d'un ensemble de questions et réponses sur les lois affectant la vie de chaque individu, sera disponible dans chacune des caisses populaires du Québec.

De concert avec l'Aide Juridique, les caisses populaires Desjardins populariseront l'expression « As-tu une minute? » C'est le slogan qui sera véhiculé au cours des douze prochains mois par l'ensemble des 1,260 caisses populaires Desjardins et leurs institutions affiliées. En plus de la radio et de la télévision, les media utilisés seront les affiches (« posters »), les macarons, les annonces publicitaires dans les imprimés et d'autres types d'imprimés.

En outre, cette participation active avec l'Aide Juridique qui rend véritablement service aux Québécois, le Mouvement des Caisses populaires Desjardins sera également présent sur le réseau français de la Société Radio-Canada. Trois messages de 60 secondes seront télédiffusés au cours de la même période. En voici la teneur :

### MESSAGE SUR LE CRÉDIT

C'est un gérant de caisse populaire qui parle :  
« Pensez-vous que la vie est une partie de poker? »

« Le Mouvement Desjardins a dit non à la carte de crédit... Nous ne voulons pas favoriser



**embarque  
dans le mouvement...**  
le mouvement des caisses populaires desjardins

*les dépenses faciles, l'achat d'objets inutiles et un train de vie illusoire.»*

*« Nous, on ne veut pas jouer. Les caisses populaires recherchent d'abord l'intérêt de leurs membres. »*

*« Aussi sommes-nous pour un crédit bien planifié, à des taux intéressants et répondant aux véritables besoins de nos membres. »*

*« Un bon dosage d'épargne et de crédit, c'est la meilleure façon de faire face à l'avenir. »*

*« Et parlant d'avenir, avec le service Inter-Caisses, par exemple, on a déjà un pied dans les années 80. »*

*« Mine de rien, on prend de l'avance... c'est une bonne raison d'embarquer avec nous dans le mouvement... le Mouvement des Caisses populaires Desjardins évidemment! »*

### MESSAGE SUR LE MOUVEMENT DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS

C'est un jeune employé de caisse populaire qui parle.

*« Bien oui, si t'as une minute, viens donc jaser! »*

*« Tu n'es pas le seul... 66% des jeunes de moins de 25 ans sont membres de la caisse pop. »*

*« C'est facile à comprendre; dans le Mouvement Desjardins, tout est centré sur la coopéra-*

tion... Et aujourd'hui comme hier, les jeunes sont sensibles à l'idée d'entraide et de solidarité.»

« Aussi, on y compte plus de trois millions et demi de membres, c'est du monde... ça représente déjà plus de 5 milliards, engagés dans l'économie du Québec, c'est de l'argent et... surtout une force bien à nous. »

« À sa caisse on ne brasse pas que des piastres, on brasse aussi des idées et on agit... ça c'est important.

« En y pensant une minute, on comprend vite que la caisse pop c'est plus humain et, on bâtit ensemble... pour nous. »

« Je trouve ça plus correct de même! C'est pour ça que moi je suis vraiment embarqué dans le mouvement... le Mouvement des Caisses populaires Desjardins, évidemment! »

#### MESSAGE SUR LE PROBLÈME DE LA CONSOMMATION

C'est une employée-cadre de caisse populaire qui parle :

« C'est drôlement intéressant quand ça balance! »

« Dans les caisses pop, on n'a pas de formule miracle, mais on connaît bien des gens qui réussissent à joindre les deux bouts. »

« Que ce soit par un bon plan d'épargne... un bon budget familial... un prêt personnel ou

hypothécaire avantageux... un programme d'assurance sur mesure ou un conseil judicieux pour un placement... »

« Le Mouvement Desjardins peut nous aider à sortir gagnants d'une société de super-consumption. »

« Et si on s'arrête une minute à y penser: tout ça, c'est à nous autres... pourquoi on ne s'en servirait pas pour réussir? »

« On a tous un rôle à jouer et mon « intuition » me dit que c'est le temps plus que jamais d'embarquer dans le mouvement... le Mouvement des Caisses populaires Desjardins, évidemment. »

Comme il a été décidé, les unions régionales verront à prévoir avec leurs caisses populaires affiliées les temps et les espaces publicitaires nécessaires afin d'offrir les services d'épargne et de crédit des caisses populaires Desjardins. Un succès plus complet pourra être escompté si on se sert des slogans et graphiques véhiculés à la radio, à la télévision et sous différentes formes d'imprimés.

Cette campagne de communication permettra à chaque individu d'être mieux renseigné sur les problèmes juridiques qui le concernent. De plus, chaque Québécois sera en mesure de constater que les caisses populaires Desjardins répondent adéquatement aux besoins exprimés par leurs usagers-propriétaires.

#### HORAIRE DE DIFFUSION DES MESSAGES DE LA CAMPAGNE DE PUBLICITÉ NATIONALE DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS POUR 1975-76

##### TÉLÉVISION

1. Sur le réseau français de Radio-Canada, trois messages de soixante secondes qui seront diffusés suivant l'horaire suivant :

— Jeudi, entre 20h30 et 22h30, « Les grands films »

— du 15 septembre au 8 décembre 1975

— du 1er mars au 24 mai 1976

— Vendredi, entre 20h30 et 21h30, « Hors-série »

— du 15 septembre au 8 décembre 1975

(15 stations au Canada, 53 réémetteurs et 16 émetteurs-relais, les stations sont : CBFT, CBOFT,

CBVT, CBAFT, CBGA-TV, CHSH-TV, CKTM-TV, CKTR-TV, CKRS-TV, CJBR-TV, CKRN-TV, CBLFT, CBMFT et CBXFT)

2. Sur le réseau TVA, la commandite des messages d'une minute de l'Aide Juridique :

— Lundi, entre 18h00 et 19h00, « Parle, parle, jase, jase »

— du 15 septembre 1975 au 8 mars 1976

— Mardi, entre 19h30 et 20h00, « Hawaii 5-0 »

— du 15 septembre 1975 au 8 mars 1976

— Mercredi, entre 22h00 et 22h30, « Qui dit vrai? »

— du 15 septembre 1975 au 8 mars 1976

## As-tu une minute?

### Embarque dans le Mouvement . . .

## Le Mouvement des Caisses populaires Desjardins

Cette dernière journée est remplacée à Rimouski et à Carleton par :

— Vendredi, entre 19h30 et 20h30, « Marcus Welby », pour la même période.

À CJBR-TV, l'émission « Parle, parle, jase, jase » est remplacée par « Les Berger », le lundi, entre 19h00 et 19h30, du 15 septembre 1975 au 8 mars 1976.

L'émission « Parle, parle, jase, jase » est diffusée entre 18h30 et 19h30, à CJPM-TV, entre 17h30 et 18h30, à CHAU-TV.

À CFCM-TV, les messages passeront en rotation du lundi au vendredi à l'émission de 18h00.

(CFTM à Montréal, CFCM à Québec, CJPM à Chicoutimi, CHLT-TV à Sherbrooke, CHAU-TV à Carleton, CFVO-TV à Hull-Ottawa et CJBR-TV à Rimouski).

### Un complément gratuit à la campagne

En plus de la diffusion des messages payés, la Commission des services juridiques a obtenu une collaboration gratuite sur des stations de télévision et des stations de radio.

#### À la télévision

Les stations CFTM-TV, CFCM-TV, CJPM-TV, CHAU-TV et CJBR-TV diffuseront 2 autres messages à chaque semaine entre le 15 septembre 1975 et le 15 mars 1976. Les jours et les heures de diffusion de ces occasions sont laissés à la discrétion des stations.

On diffusera les messages qui utiliseront le thème musical de « As-tu une minute? » de la campagne de communication du Mouvement des Caisses populaires Desjardins. De plus, on mentionnera que la brochure de l'Aide Juridique est distribuée dans les caisses populaires Desjardins.

#### À la radio

Les stations de radio suivantes :

- CHGB — La Pocatière
- CHNC — New-Carlisle
- CKNC — Sept-Îles
- CHLC — Hauterive
- CKFL — Lac Mégantic
- CKLD — Thetford-Mines

- CJAN — Asbestos
- CKTL — Plessisville
- CKML — Mont-Laurier
- CJSA — Ste-Agathe
- CJLM — Joliette
- CKJL — St-Jérôme
- CFML — La Tuque
- CFDA — Victoriaville
- CHRD — Drummondville
- CFDM-FM — Drummondville
- CKSM — Shawinigan
- CKVM — Ville-Marie
- CKRN — Rouyn
- CKVD — Val d'Or
- CHAD — Amos
- CKLS — La Sarre
- CKRB — St-Georges-de-Beauce
- CKBS — St-Hyacinthe
- CHEF — Granby
- CFLV — Valleyfield
- CJSO — Sorel
- CFED — Chapais
- CFGT — Alma
- CJMD — Chibougamau
- CHVD — Dolbeau
- CHRL — Roberval
- CKRS — Jonquière
- CBGA — Matane
- CJFP — Rivière-du-Loup

diffuseront périodiquement les cent messages-radio produits par la Commission des Services Juridiques suivant le même processus que celui utilisé dans le cas des messages-télévision. Il est à remarquer que la liste des stations n'est pas complète. Au moment d'aller sous presse, cette liste comprenait les stations qui ont accepté de diffuser les messages de l'Aide Juridique.

# Les fondements économiques de l'action coopérative

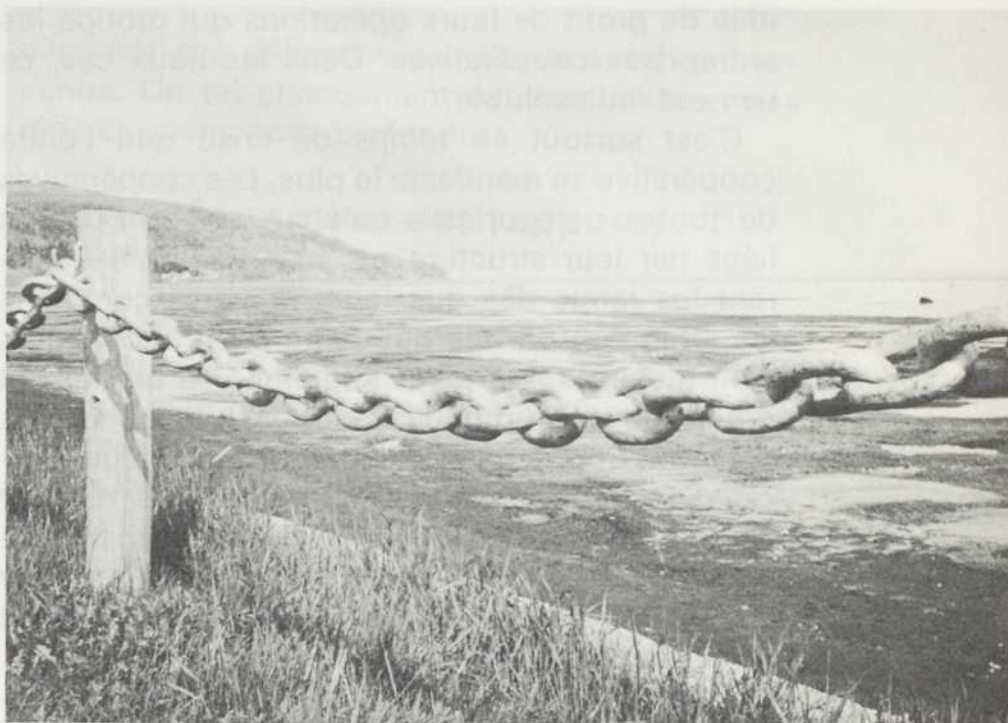
Georges Davidovic\*

## L'unité de l'économie coopérative

Les théoriciens et les praticiens de la coopération n'ont pas toujours adopté une ligne de pensée unique quant au caractère et aux objectifs de l'économie coopérative. Les différences existant entre les coopératives urbaines et rurales ont souvent fait l'objet de discussions interminables et de chaudes controverses; il en allait de même entre ceux qui poursuivaient un but avant tout « social » et ceux qui n'envisageaient que des objectifs « économiques »; entre ceux qui « voulaient » bâtir une société nouvelle et ceux qui s'y « opposaient ». Mais c'est surtout autour de l'épineux problème de la primauté du producteur ou du consommateur, des coopératives de production ou de consommation que les débats furent les plus vifs.

Dans une certaine mesure les controverses ne sont pas totalement apaisées. Une certaine méconnaissance de la véritable essence de l'économie coopérative subsiste encore. Pourtant des changements importants se sont fait jour. Après la seconde guerre mondiale, lorsque l'économie coopérative amorça son deuxième siècle d'existence, des changements intervinrent rapidement. Les anciennes controverses s'atténuèrent et perdirent peu à peu de leur acuité.

La théorie défendue par Henry Wolff au moment de la création de l'ACI, à savoir que chaque type de coopérative fait partie d'un tout, se répandit systématiquement. On réalisa de plus en plus que les diverses catégories de coopératives sont unies les unes aux autres par un lien puissant, par les mêmes principes fondamentaux qui leur servent de base à toutes. Car toutes existent dans un même but: servir leurs membres — au prix coûtant, sans profit. C'est toujours ce qui se produit, quelle que soit la structure de leur sociétariat ou le champ de leurs activités. Tel est toujours bien le cas, que les membres soient acheteurs, employés ou employeurs, ou encore que leur activité relève du domaine de l'approvisionnement ou de la commercialisation, de la production ou du crédit. Elles bannissent toujours le profit de leurs opérations. C'est pourquoi



toutes les coopératives se ressemblent entre elles — et elles diffèrent toutes des autres formes d'entreprises.

Les similitudes entre les coopératives de différents types et les entreprises capitalistes des mêmes types sont nombreuses. Seulement les rôles sont inversés. Les organisations coopératives emploient leur capital au service de leurs membres — les paysans, les consommateurs, ceux qui utilisent ou ceux qui fournissent les services. Les entreprises capitalistes font exactement le contraire. Elles se servent de ceux qui ont recours à leurs services pour consolider leur capital et pour améliorer la position de leurs propriétaires, de leurs actionnaires.

Il est à la fois intéressant et instructif d'établir une comparaison entre les organisations coopératives et capitalistes. Dans les deux cas, le champ d'activité peut varier d'une entreprise à l'autre. Il peut s'agir de commerce, de crédit, d'industrie, d'agriculture, de transport. De même peut différer la composition des actionnaires ou des membres. Les intérêts des entreprises peuvent diverger et même s'opposer. Néanmoins, toutes les firmes capitalistes sont unies par un même lien, la volonté d'accumuler des profits. Parallèlement c'est la tendance à exclure toute

\* Extraits d'un ouvrage de M. Georges Davidovic (« Vers un monde coopératif »). Cet ouvrage publié aux Éditions du Jour sera bientôt sur le marché. M. Davidovic a été directeur de recherches et professeur au Coady International Institute. Depuis 1968, il est professeur à l'Université Sir George Williams (maintenant Université Concordia). M. Davidovic est économiste. Certains sous-titres sont de la Revue Desjardins.

idée de profit de leurs opérations qui groupe les entreprises coopératives. Dans les deux cas, ce lien est indissoluble.

C'est surtout en temps de crise que l'unité coopérative se manifeste le plus. Les coopératives de toutes catégories — qu'elles soient ou non liées par leur structure ou leur idéologie — serrent les rangs dès que leurs ennemis communs les attaquent ou dès que leurs intérêts conjoints sont menacés. De telles situations se produisent assez souvent, un peu partout dans le monde, en particulier au sujet des prétendus privilèges fiscaux des coopératives. Les agresseurs ne font aucune distinction entre elles, ils n'en épargnent aucune. C'est ainsi qu'ils mettent en lumière l'unité coopérative fondamentale, même quand ils en nient l'existence.

Cette unité se manifeste souvent aussi au niveau national par l'affiliation de types différents d'organisations coopératives à un même organisme représentatif, à une même union coopérative. Sur le plan international, elle se traduit par l'adhésion des organisations nationales provenant de pays différents et groupant diverses catégories de coopératives, à l'ACI, qui est l'organisme international commun à toutes.

### La transformation des rapports homme-entreprise

Sous l'influence du développement coopératif de nombreuses transformations, nullement limitées au seul secteur économique, se produisent constamment et ont incontestablement des répercussions dans le domaine social, moral, philosophique et politique. Que les gens engagés dans l'action coopérative les souhaitent ou non, en soient conscients ou inconscients, les acceptent ou s'y opposent, ces transformations ont lieu. Elles sont inéluctables tout simplement parce qu'elles sont la conséquence logique, inévitable, du mode de gestion coopératif.

Il n'est pas toujours possible de prendre conscience de ces divers changements ceux-ci se produisant trop près de nous, de façon naturelle et progressive. Cela implique un processus de transformation fort lent, étape par étape, jour après jour, et qui n'est ni soudain ni brutal. L'évidence n'apparaît qu'au bout de quelques décennies, lorsqu'on étudie le développement coopératif. C'est surtout dans les pays qui ont

atteint un haut niveau de développement coopératif qu'on peut avoir conscience de ces changements.

Une première et importante conséquence du mode de gestion coopératif, c'est le renversement des rapports entre l'homme et l'entreprise. Ceux-ci acquièrent un caractère totalement contraire à ce qui existe habituellement dans tous les autres types d'entreprises, qu'elles soient publiques ou privées.

L'économie coopérative reconnaît aux gens des droits et des responsabilités que les autres formes d'économie ne peuvent ni ne veulent leur accorder. Elle leur permet de remplir un nouveau rôle social, plus important et plus responsable.

Dans ses rapports avec une entreprise non coopérative — publique ou privée, capitaliste ou communiste, individuelle ou appartenant à une société anonyme — un individu appartient toujours à la même catégorie sociale. Il peut, bien sûr, changer de fournisseur, livrer sa production à un autre commerçant, emprunter ou déposer dans une autre banque, travailler dans une autre usine. Rien de tout cela n'affecte son statut social. Il reste quand même un acheteur, un client, un vendeur un déposant, un ouvrier, un manœuvre, un « homme ». Ses intérêts et ceux de l'entreprise restent opposés, antagonistes.





Mais lorsque ce même individu adhère à une coopérative, sa situation change du tout au tout. Il acquiert, de ce fait, une nouvelle position, un nouveau statut social. Ses intérêts s'identifient à ceux de l'entreprise. Les relations antagonistes disparaissent. Sa vie, son ménage et son activité économique s'intègrent à l'économie coopérative. Selon les circonstances et le genre d'activité de la coopérative, il devient partie, à des degrés divers, de l'entreprise coopérative. La fusion peut même être totale comme dans le cas, par exemple, des kibboutzim israéliens.

En joignant les rangs d'une coopérative un individu cesse d'être un étranger dans ses rapports avec l'entreprise. Il devient un intime, un membre de la coopérative, un copropriétaire, un coopérateur. Il est désormais responsable de son travail et du succès ou de l'échec de cette coopérative. Il prend des décisions qui concernent l'entreprise, il agit comme entrepreneur, il remplit un nouveau rôle social. En fait il devient son propre marchand, son propre banquier, son propre employeur.

L'importance de cette transformation est considérable du point de vue économique. Le membre d'une coopérative cesse d'être un instrument pour l'entreprise, sa source de profit, un moyen pour elle de parvenir à ses fins. Il devient la raison même, le bénéficiaire de son activité. L'entreprise est désormais son propre outil, un moyen d'atteindre ses propres objectifs — de

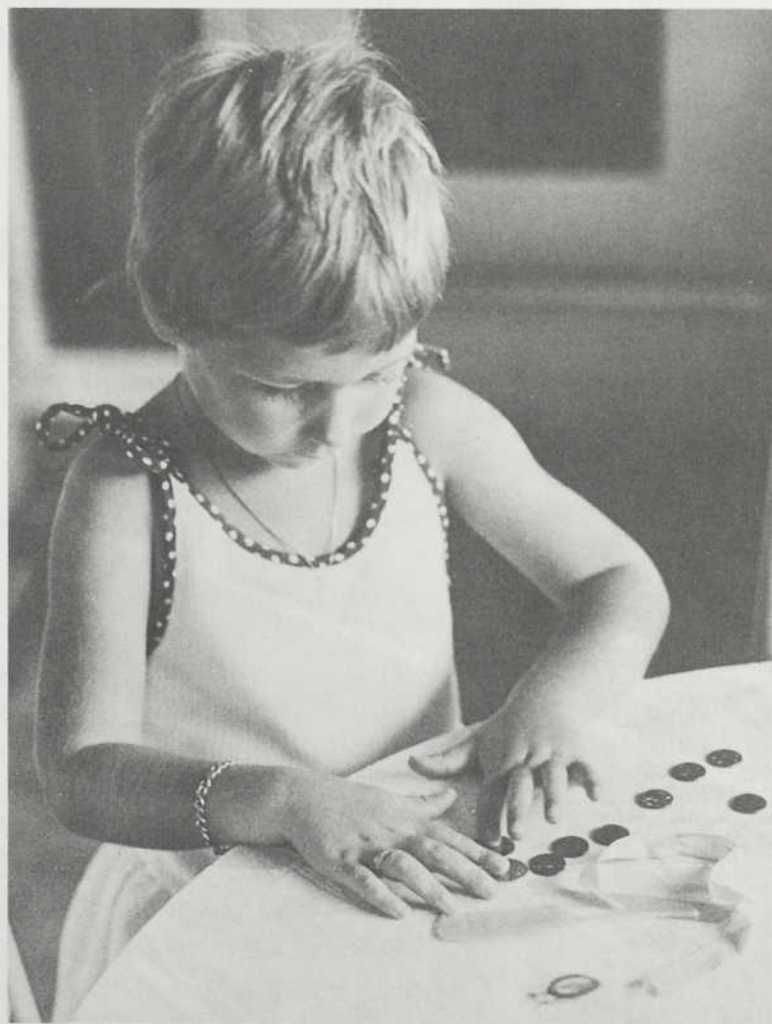
diminuer ses dépenses ou d'augmenter ses revenus. Un tel changement est manifeste et ses répercussions sont profondes.

### La transformation des rapports homme-capital

Fondamentalement, l'économie coopérative transforme les rapports existant entre l'homme et ce qu'il est convenu d'appeler « le capital ». Elle renverse les rôles qu'ils remplissent dans les autres systèmes économiques — publics ou privés, capitalistes ou communistes.

Dans une économie tant de type capitaliste que de type communiste, les gens sont au service du capital et travaillent en échange d'une rémunération fixe. Le résultat de l'activité économique appartient au capital ou à son propriétaire : l'individu capitaliste dans un cas, l'état communiste dans l'autre.

Mais dans le cas d'une économie coopérative, c'est aux coopérateurs eux-mêmes, aux membres de la coopérative que revient le résultat de l'activité économique. En vertu des principes



coopératifs le capital obtient une rémunération fixe, un intérêt limité.

Dans le cas des économies non coopératives — publiques ou privées, capitalistes ou communistes — la propriété est l'élément dominant et le capital est le maître. Mais dans une économie coopérative ce sont les membres qui constituent l'élément dominant alors que le capital est relégué au rôle de serviteur. L'élément humain, les membres de la coopérative, ce sont eux les maîtres.

Le capitalisme et le communisme attribuent tous deux une influence déterminante à la propriété. Tous deux fondent leur existence même sur *la forme* de la propriété, sur la possession du capital. Mais leurs positions étant absolument opposées, ils sont irréconciliables sur ce point.

Le capitalisme défend inconditionnellement la possession privée, individuelle, du capital et l'initiative individuelle. Pour lui, la propriété privée du capital est la seule garantie de progrès

et de prospérité. Le communisme pour sa part adopte précisément le point de vue contraire. Il considère comme une panacée le transfert du capital entre les mains de l'état. « La nationalisation des moyens de production » et le remplacement des entrepreneurs privés par des bureaucrates gouvernementaux.

L'attitude de l'économie coopérative est totalement différente. Elle fonde son existence, d'abord et avant tout, sur l'élément humain, sur la participation et non sur la propriété. Elle ne rejette pas la propriété privée, mais lui reconnaît un statut secondaire plutôt que fondamental. Elle accorde davantage d'importance au rôle de la propriété qu'à sa forme. Et le type de propriété qu'elle engendre, s'il est privé dans son essence, est, par contre, social par le rôle qu'il joue : il n'est jamais individuel et jamais public.

Bien plus une coopérative peut exister en dehors de toute forme de propriété, sans pro-

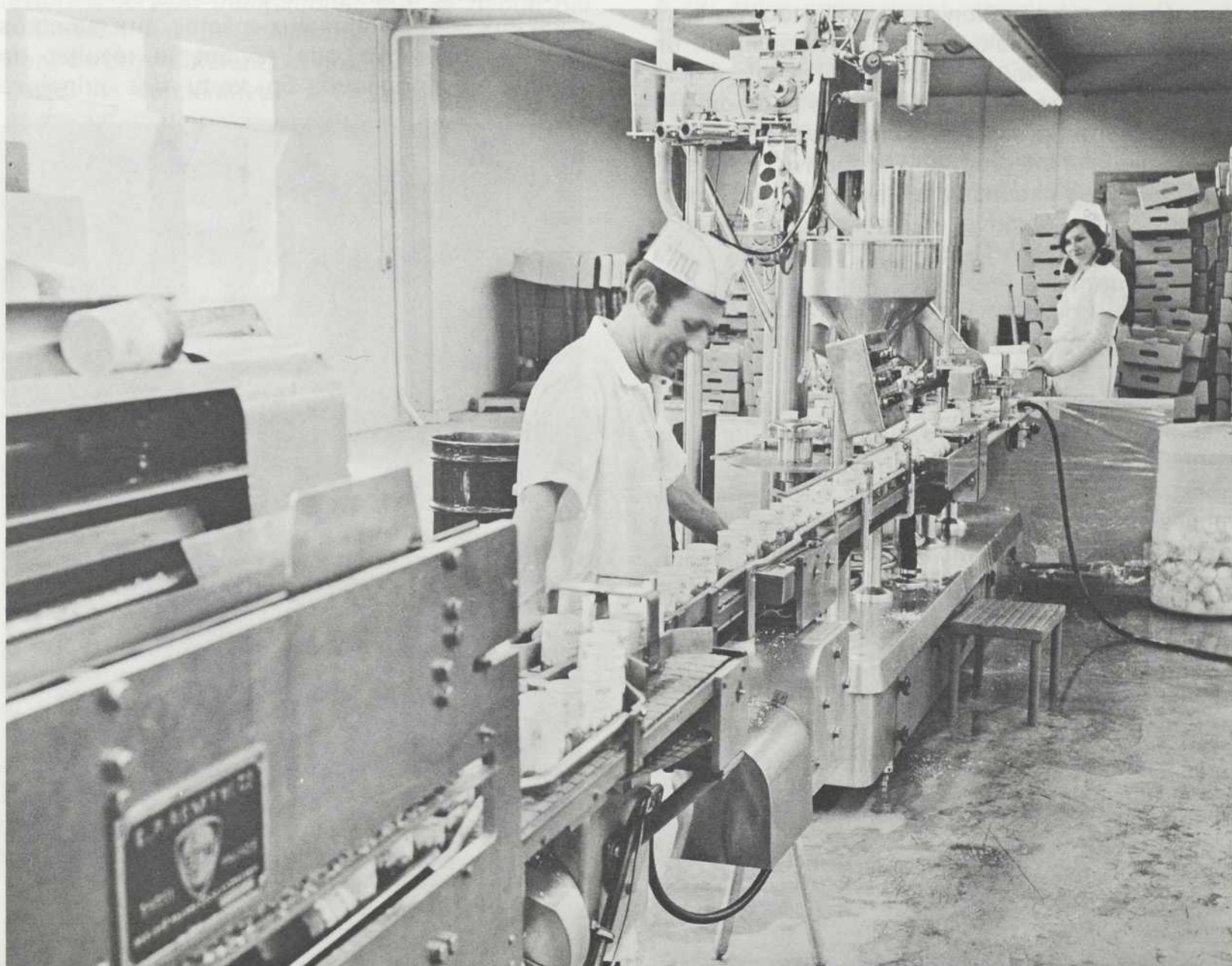


PHOTO: MARCEL DAIGNEAULT

priétaires, sans appartenir à quiconque. Mais elle ne peut survivre si elle n'a pas de membres. Les coopératives du type Raiffeisen n'ont si l'on peut dire pas de propriétaires parce qu'elles n'ont pas de parts sociales, personne ne contribuant en espèces à leurs réserves. Mais elles ont et doivent avoir des membres. Autrement elles ne pourraient exister. Mais même lorsqu'il y a des parts sociales la propriété n'est pas pour autant l'élément principal. Une coopérative dont les ressources seraient considérables par suite du nombre de parts sociales souscrites, n'aurait que fort peu de valeur du point de vue coopératif si elle n'avait que peu de membres.

Dans le cas et du communisme et du capitalisme l'activité économique tout entière tire son origine et dépend du capital investi. Après seulement viennent les gens — comme acheteurs et comme vendeurs, comme travailleurs et comme employés, etc.

Mais dans l'entreprise coopérative il faut s'occuper d'abord d'organiser les gens qui ont besoin des services de l'entreprise, en tant qu'usagers et non comme actionnaires. La mobilisation des ressources financières ne vient qu'ensuite seulement, elle ne précède pas. Le succès de la coopérative dépend du pouvoir d'achat de ses membres, de leur pouvoir de vente, de travail, ou de toute autre forme de pouvoir qu'ils possèdent en tant qu'individus; elle dépend de leur bon vouloir et de leur capacité à utiliser les services qu'elle met à leur disposition. Ce ne sont ni leur puissance financière ni leur capacité ou leur volonté de souscrire des parts sociales qui garantissent la réussite.

Contrairement au communisme, l'économie coopérative ne rejette nullement la propriété privée. Du reste, comment le pourrait-elle? Car, ainsi que le capitalisme et les modes d'économie précapitalistes, c'est de la propriété privée que dépend la coopération. Ses bases financières proviennent habituellement des parts sociales souscrites par les membres et qui demeurent leur propriété personnelle. C'est là l'un des traits dominants de l'entreprise coopérative. Il est en effet d'une importance telle que même les pays communistes l'ont respecté, alors qu'ils excluent formellement toute entreprise de type privé. Mais la propriété privée dans le contexte coopératif est toujours le fait d'un groupe social et jamais d'un individu. Une coopérative qui ap-

partirait à un individu ou à l'état ne saurait, en aucune façon, être une vraie coopérative.

Par ailleurs, à l'inverse du capitalisme la coopération n'est pas un adversaire de la propriété ou de l'économie publique. Bien souvent elle s'est appuyée sur la propriété publique et en tire des avantages. À mainte reprise les coopératives et les entreprises publiques ont eu l'occasion de collaborer, de s'allier et de marcher la main dans la main contre la spéculation et les abus du marché. Mais une coopérative ne peut devenir propriété publique, car elle perdrait alors son caractère coopératif, tout autant que si elle appartenait à un individu.

Dans le cas des coopératives du type de Raiffeisen, où les membres n'ont pas à souscrire de parts sociales, leurs ressources et leurs biens sont constitués sous forme de réserves impartageables, qui ne sont ni privées ni publiques. Elles représentent simplement une forme sociale de propriété. Et pas plus qu'elles n'appartiennent à quiconque en particulier, elles ne peuvent passer au domaine public. Elles appartiennent à la communauté coopérative, aux membres coopérateurs qui forment un tout, qui sont une entité sociale. Chacun peut tirer profit de ces réserves, prendre des décisions à leur sujet, du moment qu'il adhère à la coopérative — ce qu'aucune personne qui n'en est pas membre ne saurait faire.

Quoiqu'il en soit et quelle que puisse être la forme de propriété adoptée par l'économie coopérative, il n'en demeure pas moins que ce sont toujours les membres qui demeurent l'élément fondamental de sa structure. Et le capital n'y joue qu'un rôle de serviteur et non plus de maître.

### **La transformation du profit en revenu**

Le trait le plus caractéristique des entreprises coopératives, c'est qu'elles excluent le profit de leurs opérations. Ce trait est également le plus important car, en fait, il est la raison même de leur existence. C'est par cette volonté fondamentale de s'opposer à toute forme de profit que l'économie coopérative se différencie de tous les autres systèmes économiques.

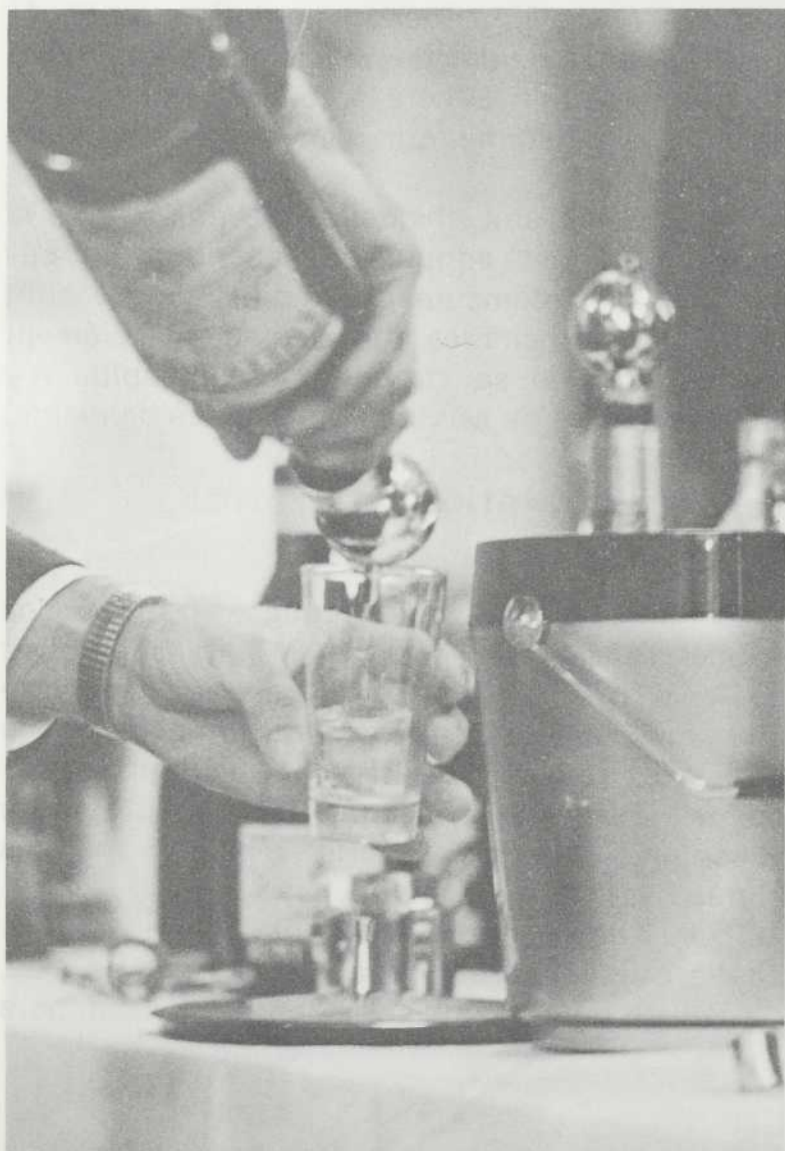
Toute entreprise non coopérative — individuelle ou société anonyme, publique ou privée, capitaliste ou communiste — tend ou peut tendre

vers le profit, mais jamais une organisation coopérative, à moins qu'elle ne veuille perdre son caractère coopératif.

Il arrive parfois qu'une entreprise non coopérative ne soit pas à but lucratif. C'est souvent le cas des entreprises publiques, bien qu'il ne s'agisse pas là d'une règle générale puisqu'elles n'y sont pas tenues. Mais pour les coopératives, c'est une nécessité absolue et dont elles ne sortent pas.

Par ailleurs une entreprise publique peut fonctionner systématiquement à perte si les conditions sociales et économiques, ou la situation militaire, le requièrent. Cela, une coopérative ne peut se le permettre. Car les gens qui la fondent ou y adhèrent le font pour obtenir des avantages et non pour subir des pertes continuelles.

Enfin les entreprises d'état peuvent aisément adopter comme fin de leur activité l'accumulation du profit. C'est ce qui se produit pour les entreprises des pays communistes et, parfois aussi, pour les monopoles d'état des pays capitalistes, tels que la Régie du Tabac en France et la Société des alcools au Canada, le commerce du sel dans bien des pays, etc.



Pendant très longtemps il a été impossible de savoir qu'elle était à l'égard du profit, la position des entreprises d'état établies dans les pays communistes. Mais au début des années 60 l'économiste soviétique Evsei Liberman fit la lumière sur cette question. Il prouva sans aucun doute possible que les entreprises gouvernementales soviétiques étaient à but lucratif. Du reste, comment l'économie soviétique aurait-elle pu se développer autrement? Liberman révéla, ce qui est plus important encore, que cette façon d'agir avait été approuvée par les plus hautes autorités soviétiques.

C'est surtout en Yougoslavie que le caractère lucratif des entreprises gouvernementales communistes vint à la lumière de la façon la plus flagrante. L'opinion publique se révolta ouvertement dans ce pays contre leur mercantilisme. En 1965 un débat sur ce sujet éclata dans la presse. « Politika », quotidien de Belgrade, publia une série d'articles extrêmement intéressants qui dénonçaient sans ambages l'ampleur intolérable atteinte en régime communiste par cette soif effrénée du profit, alors que même durant la période capitaliste d'avant-guerre on n'avait jamais rien vu de pareil. Ils réclamèrent avec insistance le rétablissement des coopératives de consommation abolies par le régime communiste au moment de son accession au pouvoir. Pour beaucoup les coopératives de consommation devinrent le seul espoir, l'unique protection contre les abus commis par les entreprises gouvernementales communistes et contre leurs profits exorbitants.

Pareil abus sont impensables dans le cas des coopératives. Le système coopératif est conçu de telle sorte qu'il permet à la fois aux consommateurs et aux producteurs, aux acheteurs et aux vendeurs, de se protéger eux-mêmes grâce à leurs organisations coopératives respectives.

Deux des principes coopératifs de base formulés par le Congrès coopératif international de Paris en 1937 et ratifiés par celui de Vienne en 1966, excluent formellement toute tendance au profit dans les coopératives: 1) Tout surplus doit être redistribué aux membres, au prorata de leurs opérations: 2) Les parts sociales des membres — c'est-à-dire leur contribution au fonds de départ de la coopérative, souvent appelé à tort « capital » — leur rapportent des intérêts limités. Tous les autres principes coopératifs ne



PHOTO: INFORMATION CANADA

visent qu'à sauvegarder le caractère non lucratif de l'entreprise coopérative.

Toutefois, ce refus du profit dont témoignent les coopératives ne va nullement à l'encontre de cette aspiration bien humaine à un revenu plus élevé; au contraire, il l'encourage.

Sous l'influence de l'économie coopérative ce qu'on appelle « profit » subit des changements primordiaux. Le profit acquiert un caractère totalement nouveau et différent et remplit un rôle jusqu'alors inconnu. Alors qu'ailleurs il n'avantage que le capital, dans le cas des coopératives il se change en revenus et en gains pour les individus eux-mêmes. Ce qui était l'apanage de celui qui investit, du propriétaire du capital, devient un revenu pour le coopérateur, pour celui qui utilise les services de l'entreprise.

Si l'économie coopérative supprime le profit allant au capital, c'est que cette opération lui paraît totalement injustifié au point de vue économique. Ce faisant elle permet aux individus, au producteur, au consommateur, au paysan, à l'ouvrier, au citoyen, à l'intellectuel, de bénéficier d'un revenu accru, de gains additionnels soit comme acheteur, soit comme vendeur.

Le processus coopératif de transformation du profit en un revenu mérité s'effectue par une action extrêmement simple et pratique. Il permet au consommateur, à l'acheteur, à l'usager, d'obtenir la valeur réelle de leur argent en marchandises ou en services, sans y ajouter un profit injustifié. Il en va de même pour ceux qui vendent leurs produits, leurs services, leur travail — qu'ils soient artisans, paysans, producteurs, ouvriers

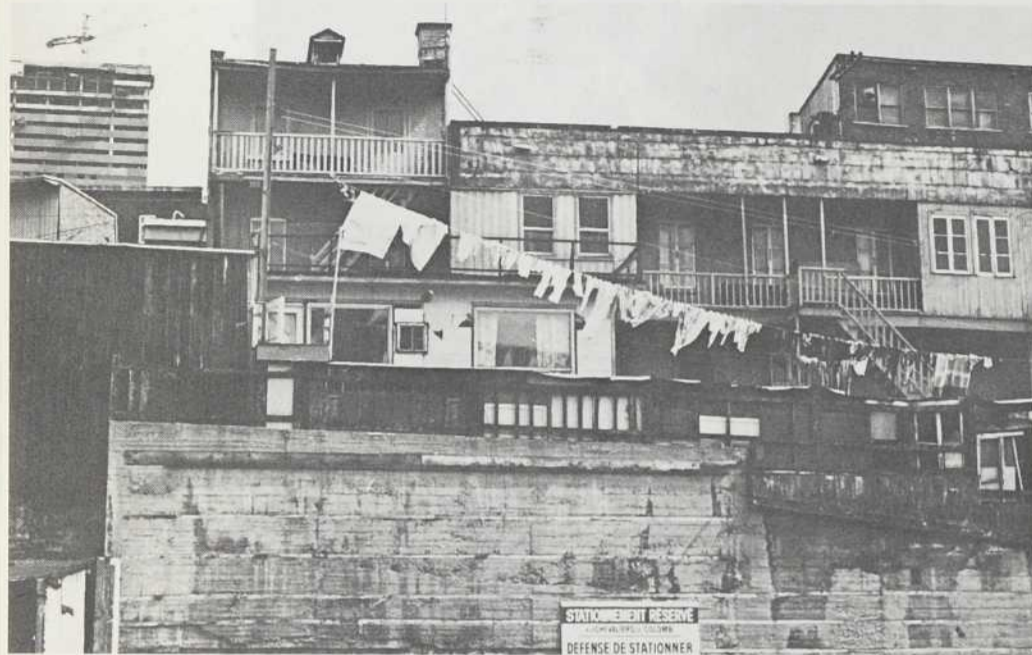
ou autres. Ils obtiennent la valeur réelle, ayant cours sur le marché, de ce travail, produit ou service, sans que cette valeur soit diminuée par un profit injustifié prélevé par l'intermédiaire ou l'employeur capitaliste.

Cette conversion du profit en gain ou en revenu qui s'effectue par l'action coopérative, est d'une importance capitale du point de vue économique. Son influence est profonde et ses répercussions sont d'une portée extrême. Lentement mais inéluctablement, elle engendre des changements révolutionnaires dans toute la structure socio-économique.

La signification de cette transformation et de ses effets réside dans la différence fondamentale qui existe entre le profit et un revenu mérité. Ces deux composants de l'économie n'ont strictement rien en commun et s'opposent l'un à l'autre quand ils ne se combattent pas. Le profit augmente aux dépens du revenu, et vice-versa.

Fondamentalement le profit ne repose sur aucun fondement moral et ne découle d'aucune justification économique. Il n'existe que grâce à la spéculation, à l'exploitation induite par les capitalistes des gens, de leurs besoins, de leur faiblesse, de leur ignorance en matière économique, de leur inexpérience en affaires.

Au contraire le revenu, qui est le fruit du travail, est intrinsèquement honnête et justifié, même s'il est très élevé comme dans le cas d'un grand artiste, d'un écrivain, d'un avocat, d'un docteur, d'un architecte. Chacun a droit à un revenu justifié, suivant son travail, son habileté, son talent, ainsi que par la place qu'il occupe dans la société.



Mais seul un nombre relativement restreint de personnes réalise des profits — lesquels sont souvent importants et parfois même excessifs.

Le « profit » réalisé par de petites gens exerçant une activité économique indépendante, n'est pas réellement un profit. Il s'agirait plutôt de revenus, car ils représentent davantage une rétribution pour un travail souvent très dur, qu'un profit dû à la possession d'un capital. Ces personnes peuvent fort bien posséder quelque bien — une terre, un atelier, un bureau ou tout autre élément nécessaire à l'exercice de leur activité économique autonome. Mais cela n'en fait pas des profiteurs puisqu'en fait ils doivent travailler pour vivre, ne pouvant compter sur leur capital pour subsister.

Le profit et le revenu ne se distinguent pas seulement par leur nature mais aussi par leur origine. Si le revenu provient des valeurs humaines, le profit, lui, résulte du pouvoir économique, de tractations spéculatives, d'achats à un faible coût et de ventes à un prix élevé.

Un autre aspect du problème démontre que le profit, qui ne repose sur aucune justification morale, est de par son élément catalyseur — l'attrait du profit — la cause de graves problèmes. Il devient rapidement une menace pour le sort, l'existence et la vie quotidienne des individus. Cette menace se concrétise plus particulièrement lorsque la situation est critique : pauvreté, dans les régions pauvres, en cas de dépression de guerre, de crise. L'attrait du profit est comme une rivière indomptée qui soudain s'enfle, déborde, dévaste et tue. Mais si elle est maîtrisée

par l'action coopérative, elle devient alors une source d'énergie créatrice, d'électricité, d'irrigation ou encore une voie navigable.

La transformation du profit en revenu, de la recherche du profit en recherche du revenu, est l'élément le plus important de toute l'économie coopérative. Elle est la pierre angulaire de toute sa structure, l'instrument grâce auquel elle bâtit un nouveau système, un nouveau monde.

Mais jusqu'à quel point l'économie coopérative peut-elle mener à bien un tel changement ? Cette question est souvent soulevée.

Qu'ils soient de droite ou de gauche, les adversaires du coopératisme soutiennent que ses possibilités sont limitées. Ils affirment que l'économie coopérative ne peut ni devenir un système économique ni résoudre les problèmes sociaux. Pour eux les plus grands défauts de l'économie coopérative proviennent de ce qu'elle est basée sur le volontariat, de son caractère démocratique et de son incapacité d'englober absolument tout le monde.

Il est exact, bien sûr, que tous les individus ne sont pas groupés dans des coopératives et qu'ils ne le seront jamais. Certains ne sont pas prêts à rallier les rangs de la coopération ou n'y sont pas aptes. Mais est-il indispensable pour bâtir une économie coopérative que tous les gens soient organisés sur une base coopérative ? C'est par le volontariat et la concurrence que l'économie coopérative se fraye sa voie — non par la force ou la coercition, non par une attitude monopolisatrice. Et comme elle est fondée sur la liberté et la démocratie, il lui est absolument impossible d'inclure la totalité de la population dans ses rangs. De toute façon, la coopération s'oppose à l'absolutisme et au totalitarisme.

Contrairement au communisme, le coopératisme n'étiquette pas comme hors-la-loi, ne condamne pas, ne proclame pas comme « ennemis du peuple » ceux qui gagnent leur vie en exerçant une activité économique indépendante. Et à l'inverse du capitalisme il ne vise pas la destruction des forces compétitives par une concurrence abusive, par des cartels ou par la vente à des prix visant à anéantir la concurrence ou encore par toute autre pratique restrictive.

À l'encontre du communisme, le coopératisme ne craint pas la compétition économique et il n'est pas obsédé par l'idée d'être détruit par « des éléments capitalistes si on en laissait subsister ».



PHOTO: INFORMATION CANADA

Le coopératisme considère les types d'économie non coopératifs davantage comme une provocation à mieux faire que comme des ennemis mortels. C'est par la valeur de son rôle et non par la destruction de ses adversaires qu'il gagne son droit à l'existence.

L'économie coopérative laisse les gens libres de suivre leur propre voie, selon leurs tendances, leurs besoins et leurs possibilités. Mais par sa progression et sa force croissante, elle influence de plus en plus leur rôle et leurs attitudes. En adoptant une position compétitive l'économie coopérative diminue graduellement les profits des entreprises non coopératives et, à l'extrême, force le capital qui y est investi à ne plus travailler que pour un « profit » moindre, comportant en fait un intérêt limité, ainsi que le préconisent les principes coopératifs. Parallèlement elle n'empêche aucunement les entrepreneurs indépendants, les inventeurs, de s'engager dans de nouvelles voies, de nouvelles activités, de nouveaux domaines lorsqu'ils y voient des possibilités inédites, des perspectives plus vastes de progrès, de succès et de prospérité.

Lorsque se dressent, et partout où se dressent les forces coopératives le profit réalisé par le capital diminue, tandis que le revenu mérité, fruit du travail, augmente en proportion inverse. Le profit subit une complète métamorphose. Petit à petit le profit antérieurement destiné au capital se transforme en revenu pour le peuple. C'est ainsi que l'action coopérative influence le marché

et les rapports économiques, non seulement directement, mais aussi indirectement.

On n'a pas assez insisté sur cette influence indirecte de l'économie coopérative, non plus que sur ces répercussions dont la signification est considérable. L'écrasement des cartels nationaux et internationaux par le mouvement coopératif de consommation suédois a été une bénédiction pour la nation suédoise tout entière et non seulement pour les coopérateurs.

L'exemple de la Finlande est intéressant. Les coopératives de ce pays contrôlent près de 40% du commerce de détail et jouent un rôle capital en matière de prix, de qualité et de présentation des marchandises dans le secteur économique tout entier. Bien plus elles influencent les magasins du commerce de détail dans tous les domaines, choix de l'emplacement, équipement, conditions d'hygiène, apparence et confort. Ce sont elles désormais qui dirigent, bien loin d'être à la remorque. Il s'ensuit que dans le cas du commerce de détail finlandais, la marge couvrant l'intérêt sur le capital, les risques professionnels et la rémunération de la direction sont extrêmement réduits et les profits de l'entreprise restreints au minimum. Cette situation profite aux consommateurs — à tous les consommateurs — qu'ils soient coopérateurs ou non.

Mais il est évident que pour pouvoir en arriver à une complète métamorphose, la victoire de la coopération doit être totale. C'est alors seulement que le profit qui va au capital peut se transformer

réellement en revenu pour l'individu et que la recherche du profit sera remplacée par la recherche du revenu, par la motivation du gain mérité.

Mais une question fondamentale se pose ici : quand et comment pourra-t-on parvenir à une victoire coopérative totale ? Quand et comment un système économique coopératif pourra-t-il prendre son essor ?

Les positions à ce sujet ne sont pas toujours très nettes. Certains croient que pour édifier une économie coopérative, le coopératisme ou une République coopérative, il n'est pas nécessaire que toutes les entreprises soient « coopératisées », qu'elles appartiennent toutes aux coopératives et soient organisées coopérativement, point de vue que nous partageons entièrement. Il n'est pas non plus nécessaire de mettre fin à toutes les autres formes économiques, de mettre fin à toute la structure économique complexe et compétitive. Le coopératisme ne peut ni ne veut adopter une position monolithique et monopolisatrice ; une telle tendance irait à l'encontre de sa nature essentiellement démocratique.

L'économie coopérative ne tend pas, ne désire pas et n'a nul besoin de supprimer la diversité à l'intérieur des structures sociales et économiques. Elle ne souhaite absolument pas transformer tous les gens en salariés, comme fait le communisme. Cette éventualité ne lui paraît ni nécessaire ni réaliste ni économiquement possible.

En fait pour en arriver à une victoire coopérative totale, il suffirait que les entreprises coopératives occupent une place prépondérante au sein de l'ensemble de la structure économique. Il n'en faudrait pas davantage. Il en va de l'économie en tant qu'entité, comme d'une société anonyme : qui possède 51% des actions — ou même moins — joue un rôle prépondérant. Les autres sont obligés de suivre.

Une profonde révolution socio-économique s'opérera dès le moment où l'économie coopérative occupera une position déterminante dans l'économie prise dans son ensemble. Le capitalisme et, en temps voulu, le communisme, seront alors remplacés par le coopératisme. Le même processus s'est produit lorsque le capitalisme a succédé au féodalisme. Il n'existe qu'une seule différence. Le capitalisme a vu le jour avec l'introduction du profit comme régulateur suprême régissant les rapports économiques. Le coopératisme pour sa part sera une réalité lorsque le revenu

gagné par le travail aura remplacé le profit en tant que régulateur des relations économiques.

Ce qui s'appelle le « capital » ne disparaîtra pas. Pas plus qu'il ne sera « nationalisé » ou « coopératisé » de force. Il continuera à remplir son rôle, mais dans un nouveau contexte.

Avec la conversion du profit en revenu, le capital sera détrôné et son statut social sera inversé. De maître tout-puissant qu'il était, il en sera réduit à un rôle de serviteur docile, ce vers quoi tend toute coopérative. Alors qu'il était l'unique bénéficiaire de toutes les activités économiques, il sera désormais un instrument entre les mains des hommes et travaillera pour un « salaire », à un taux d'intérêt limité, ainsi que le veulent les principes coopératifs.

Pour leur part, les travailleurs, ceux qui sont aujourd'hui au service du capital pour une rémunération fixe tant en régime capitaliste que communiste, bénéficieront à l'avenir du résultat de l'activité économique. Et les hommes — tous les hommes — tous les travailleurs, ouvriers, paysans, ingénieurs, les agriculteurs, architectes, spécialistes, inventeurs, écrivains et les autres, pourront accroître leurs revenus, quel que soit le secteur de l'économie où ils œuvrent.

L'économie coopérative procède à cette transformation, à cette profonde révolution sociale et économique, régulièrement, jour après jour, progressivement — mais tranquillement, silencieusement, modestement, sans éclat. Elle y parvient sans avoir à employer la force, la violence, sans effusion de sang, sans dictature, persécutions, privations et souffrances — maux qui selon le communisme doivent obligatoirement précéder tout progrès social.

En transformant le profit en revenu, en soumettant le capital à la volonté de l'homme, l'économie coopérative restitue leur dignité aux valeurs humaines. Ce faisant elle rétablit l'être humain dans son rôle d'élément principal de l'économie — ce que ne doivent être ni le capital ni l'état. C'est dans la fonction et la responsabilité accrues des hommes que réside l'importance fondamentale de la révolution pacifique, non violente, de la coopération.

# La Caisse populaire: une idée qui a fait le tour du monde

Michel Beauchamp\*

## Introduction

La formule mise de l'avant en 1900 par Alphonse Desjardins, le fondateur des caisses populaires en Amérique du Nord, s'est répandue dans plusieurs pays du globe.

Même s'il a été influencé par certains maîtres européens (1) avec lesquels il communiquait régulièrement, Desjardins a fait preuve d'originalité et a marqué le développement du Mouvement coopératif international.

Le « trait de génie » de Desjardins fut, « en s'inspirant des banques populaires Schulze-Delitzch et des caisses rurales Raiffeisen » de transformer « les banques mutuelles d'épargne en institutions coopératives d'épargne et de crédit à responsabilité limitée ». (2)

Persuadé de l'originalité de sa formule, le fondateur des caisses populaires n'a pas craint de la propager en Amérique du Nord et de la faire connaître en Europe.

Réalisant, par ailleurs, que cette même formule répondait aux besoins socio-économiques des couches populaires, des personnalités habitant à l'extérieur du Québec communiquèrent avec Desjardins et cherchèrent à s'informer sur la nature de son projet coopératif.

À cause des différentes campagnes d'information menées auprès des autorités gouvernementales ou de certains groupes de citoyens, le fondateur des caisses populaires commença ainsi à être connu non seulement au Québec, mais également à l'étranger, ainsi que dans certaines provinces canadiennes.

Par ailleurs, même si Desjardins ne put accepter les invitations faites par certaines associations de l'Ouest canadien, il accepta, son horaire de travail le lui permettant, quelques invitations des milieux ontariens. (3)

Desjardins constata bientôt « avec un peu de fierté » que la province de Québec n'était pas

la seule où les caisses populaires fonctionnaient. (4)

Même les milieux populaires américains se mirent à s'intéresser aux coopératives d'épargne et de crédit.

## L'influence de Desjardins aux États-Unis

Dans un ouvrage intitulé « Alphonse Desjardins et les caisses populaires », l'historien Yves Roby fait clairement ressortir l'influence du fondateur des caisses populaires aux États-Unis.

Selon Roby, la réputation de Desjardins était forte au point que :

« Trois grandes associations américaines, *The American Economic Association*, *The American Academy of Political and Social Science* et *The Permanent American Commission of Agricultural Finance, Production, Distribution, Rural Life*, admettent le brillant coopérateur québécois dans leurs rangs ». (5)

C'est Desjardins qui, rappelons-le, collabora à la « fondation de la première caisse populaire aux États-Unis à Sainte-Marie de Manchester ». (6)

Il prononça plusieurs conférences publiques au Massachusetts, fonda certaines caisses populaires et contribua même à la rédaction de certaines lois américaines relatives au développement des coopératives d'épargne et de crédit connues sous l'appellation de « Credit Unions » dans les milieux anglophones.

## Après la mort de Desjardins

Après la mort du fondateur des caisses populaires, d'autres caisses furent fondées au Québec, aux États-Unis, de même que dans certaines provinces canadiennes.

\* Extraits d'une brochure devant paraître sous peu.

(1) Alphonse Desjardins à l'école des grands maîtres européens, Lévis, janvier 1975, 18 p.

(2) Tremblay, Rosario, *Le Mouvement Coopératif Desjardins*, mars 1969, p. 13 et ss.

(3) Vaillancourt C. et Faucher A., *Alphonse Desjardins*, Éditions Le Quotidien Ltée, Lévis, 1950, p. 40.

(4) Desjardins, Alphonse, *La Caisse populaire, Institut social populaire*, Montréal, nos 7 et 12, deuxième édition, octobre 1974, p. 60.

(5) Roby, Yves, *Alphonse Desjardins et les caisses populaires 1854-1920*, Fides, Ottawa, 1964, p. 99.

(6) Tremblay, Rosario, *Le Mouvement Coopératif Desjardins*, mars 1969, p. 20.

C'est ainsi, qu'en 1929:

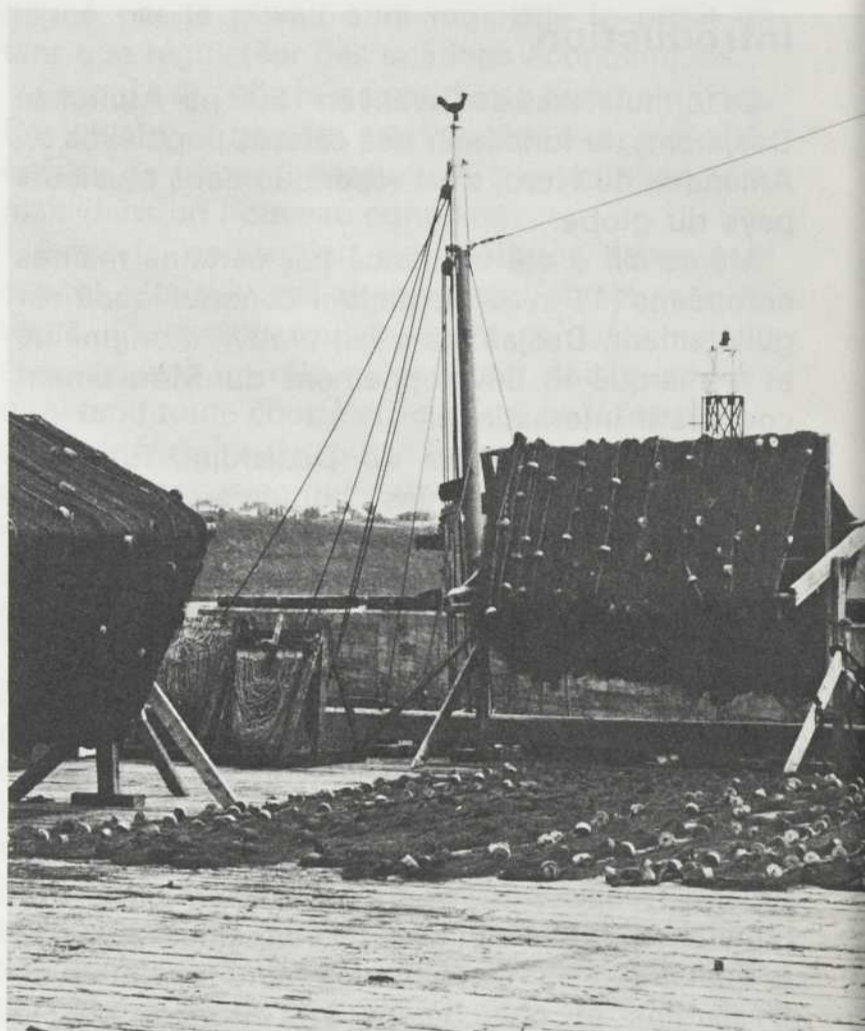
« La fondation de « l'Extension Department » à l'Université Saint-François-Xavier d'Antigonish, Nouvelle-Écosse, marqua le début de l'expansion des Credit Unions au Canada. S'inspirant de l'expérience des Credit Unions de la Nouvelle-Angleterre (où Desjardins joua un rôle prépondérant), l'université propagea ces institutions dans les provinces maritimes ». (7)

Fondée en 1932, La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins poursuit l'œuvre du fondateur « et favorisa le développement des caisses populaires en Ontario, au Nouveau-Brunswick et dans l'Ouest canadien ». (8)

En Alberta, la première caisse populaire fut fondée, en 1936, grâce à l'initiative de certains dirigeants de l'Association canadienne-française albertaine. (9)

C'est, par ailleurs, à partir de 1937 que les caisses populaires et « Credit Unions » manitobaines furent créées. (10)

Le tableau suivant nous donne une idée de l'expansion de la formule de Desjardins au Québec, au Canada, ainsi qu'aux États-Unis, en 1948.



### Mouvement coopératif d'épargne et de crédit (11)

(Caisses populaires et Credit Unions) au Canada et aux États-Unis en 1948

	Québec(1)	Canada	États-Unis
Nombre de Caisses populaires et Credit Unions	1,048	2,482	9,328
Nombre de membres	520,428	850,608	3,767,839
Actif	\$196,013,914	\$253,584,282	\$701,819,694
Prêts consentis durant l'année 1948	—	\$130,285,237	\$633,544,208
Solde des prêts consentis	\$ 91,021,358	—	\$398,000,000
Moyenne des dépôts d'épargne et de capital social par membre	\$ 358	\$ 281	\$ 160
Population	3,800,000	13,500,000	150,000,000
Pourcentage de la population membre de Caisses populaires et Credit Unions	13.7%	6.3%	2.5%
	soit 1 sur 7	soit 1 sur 15	soit 1 sur 40

(1) N'inclut que les Caisses populaires Desjardins affiliées à la Fédération des Caisses populaires de Québec.

(7) *Cours d'initiation à la coopération*, Coop-001, document de référence, tomes 2 et 3, Télé-Université, Université du Québec, Montréal, 1973, p. 212.

(8) *Ibid.*

(9) *Revue Desjardins*, vol. 16, no 3, mars 1950, p. 55.

(10) *Revue Desjardins*, vol. 16, no 6, juin-juillet 1950, p. 111.

(11) *Revue Desjardins*, vol. 16, no 7, août-septembre 1950, p. 165.

## Une œuvre reconnue internationalement

Même si déjà, en 1912, certaines « personnalités d'Argentine, de Jamaïque et de vingt-deux états américains » (12) désiraient implanter certaines caisses populaires — et admettaient donc le sérieux de cette formule — c'est surtout à l'occasion du congrès international de Lévis, en août 1950, que fut reconnue la dimension internationale de l'œuvre de Desjardins.

Plusieurs coopérateurs étrangers ont, en effet, avoué l'originalité et l'importance de Desjardins lors de ce congrès qui marquait le cinquantenaire de la première caisse populaire en Amérique du Nord, la Caisse populaire de Lévis.

Ainsi, des représentants de la Belgique et des États-Unis ont confirmé l'influence d'Alphonse Desjardins sur le développement du Mouvement coopératif international. (13)

Même si des représentants de la Belgique, des Maritimes, de l'Ouest canadien ou d'Haïti ont rendu un vibrant hommage à l'endroit d'Alphonse Desjardins, ce sont les représentants des États-Unis qui ont, avec le plus de clarté, reconnu son travail acharné.

L'influence de Desjardins, il faut s'en rappeler, marqua l'action des pionniers des « Credit Unions » américaines (Filene, Jay, Vorenberg, etc.).

Edward Filene, pour un, a été l'un des plus farouches pionniers des « Credit Unions » américaines au début du siècle.

Desjardins influença aussi l'agir de certains « leaders » d'organismes américains favorisant le développement du coopératisme (la « Women's Educational and Industrial Union of Boston », par exemple).

En 1950, on pouvait donc facilement prévoir (compte tenu de la force de certaines organisations coopératives) que l'influence de Desjardins s'intensifierait grâce aux campagnes menées par les institutions coopératives existantes.

Lors du congrès de 1950, le vice-président de la Credit Union National Association (CUNA) invitait, d'ailleurs, « le personnel et les représen-

tants extérieurs des Credit Unions, des Fédérations et de la CUNA » (14) à promouvoir l'expansion de la formule coopérative.

Dans un numéro de *la Revue Desjardins*, paru en novembre 1963, on peut, par ailleurs, lire que les coopératives d'épargne et de crédit « telles que préconisées par Alphonse Desjardins groupent... des millions de personnes à travers le monde ». (15)

Le tableau suivant démontre comment, en 1963, « l'idée d'Alphonse Desjardins avait fait le tour du monde ».

Afrique	45
Asie	656
Australie	253
Antilles	446
Amérique Centrale	681
Amérique du Sud	831
Europe	73
Îles du Pacifique	755 (16)

## Les échanges internationaux

En plus d'être connue grâce aux campagnes d'information menées par différentes organisations coopératives, l'idée de Desjardins a également été véhiculée par l'intermédiaire de nombreux stagiaires venus faire un séjour au sein d'institutions coopératives québécoises, canadiennes ou américaines.

L'Institut Coopératif Desjardins, par exemple, « a réalisé un grand nombre d'activités internationales : échanges, visites, programmes de formation de courte et moyenne durée... Des contacts étroits ont été établis en Afrique francophone et en Amérique latine, particulièrement avec des centres de formation coopérative ou syndicale ». (17)

Certains missionnaires sensibilisés au coopératisme ont également diffusé la formule de Desjardins dans certains pays.

(14) *Ibid.* p. 25.

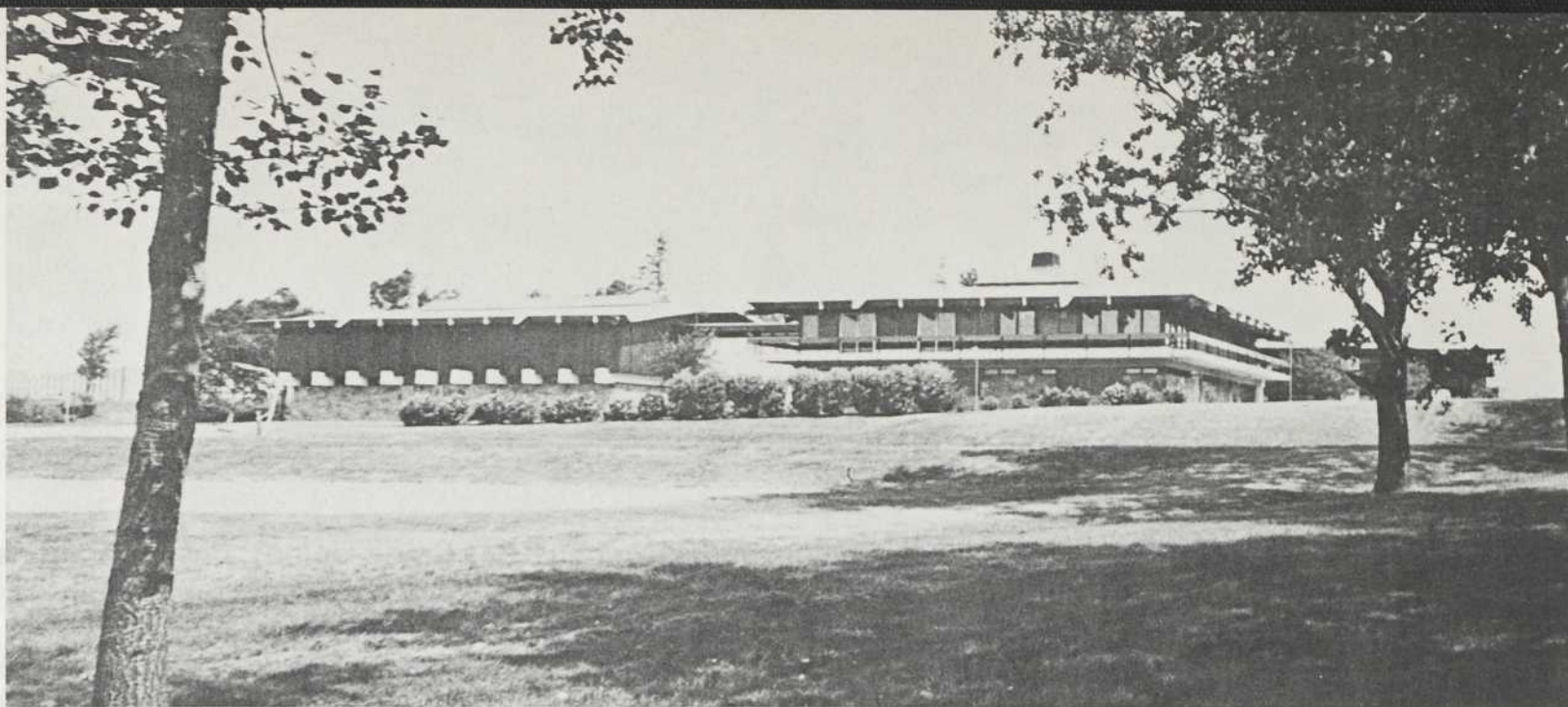
(15) *Revue Desjardins*, vol. 24, n° 11, novembre 1963, p. 176.

(16) *Ibid.* Ce tableau ne comprend pas le nombre d'institutions d'épargne et de crédit nord-américaines.

(17) Document d'information, La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins. *Troisième Conférence internationale de la coopération d'épargne et de crédit*, Londres, juin 1974, p. 4.

(12) Roby, Yves, *Alphonse Desjardins et les caisses populaires 1854-1920*, Fides, Ottawa, 1964, p. 97.

(13) *Congrès international des caisses populaires Desjardins et des Credit Unions*, textes de conférences, Lévis, 1950, p. 16, 25, 28.



L'Institut Coopératif Desjardins, à Lévis.

Ainsi, en août 1974, le Père Miguel Lafont, de la « Japan Credit Union League », a reconnu Desjardins comme le pionnier du Mouvement des Caisses populaires et « Credit Unions ». (18)

Lors du congrès international de 1950, le Père Langlois, missionnaire à Haïti, affirmait, pour sa part, que « le nom de Desjardins... a commencé à briller sous le ciel tropical (et qu'avec l'aide) de la Fédération des Caisses populaires du Québec... il lui sera encore longtemps pour le bénéfice (des) populations d'Haïti ». (19)

Au Canada même, la pensée de Desjardins fut aussi véhiculée grâce à l'organisation de rencontres publiques, à la publication de textes écrits, ainsi qu'à la diffusion de certaines émissions radiophoniques ou télévisées.

## Conclusion

La formule des coopératives d'épargne et de crédit a donc été d'abord propagée par le fondateur des caisses populaires lui-même et ce, autant au Québec, au Canada, qu'aux États-Unis.

Après la mort de Desjardins, la Fédération de Québec des Caisses populaires, différents organismes favorisant le développement du coopératisme ainsi que les très puissantes « Credit Unions » américaines répandirent l'idée de Desjardins à travers le monde.

C'est grâce à tous ces efforts de propagation qu'il est possible d'affirmer, en 1975, que « plus de cinquante millions de coopérateurs utilisent environ 60,000 caisses populaires et « Credit Unions » réparties dans soixante-dix pays du globe ». (20)

(18) Lafont, Miguel, *The first Christian community as the theological basis for Credit Unions*, Sophia University, Socio Economic Institute, Japan Credit Union League, août 1974, p. 4.

(19) *Congrès international des caisses populaires Desjardins et des Credit Unions*, textes des conférences, Lévis, 1950, p. 107.

(20) *Communiqué de presse*, La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, 21 janvier 1975.

## Ouvrages consultés

*Alphonse Desjardins à l'école des grands maîtres européens*, Lévis, janvier 1975, La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, 18 p.

Tremblay, Rosario, *Le Mouvement Coopératif Desjardins*, mars 1969, La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, 78 p.

*La caisse populaire et le secteur agricole*, Lévis, janvier 1975, La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, 18 p.

Vaillancourt C. et Faucher A., *Alphonse Desjardins*, Éditions Le Quotidien Ltée, Lévis, 1950, 233 p.  
Desjardins, Alphonse, *La caisse populaire, Institut social populaire*, Montréal, nos 7 et 12, deuxième édition, octobre 1944, 64 p.

Roby, Yves, *Alphonse Desjardins et les caisses populaires 1854-1920*, Fides, Ottawa, 1964, 149 p.

*Cours d'initiation à la coopération*, Coop-001, document de référence, tomes 2 et 3, Télé-Université, Université du Québec, Montréal, 1973, 282 p.

*Congrès international des caisses populaires Desjardins et des Credit Unions*, textes des conférences, Lévis, 1950, 382 p.

Document d'information, La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, *Troisième Conférence internationale de la coopération d'épargne et de crédit*, Londres, juin 1974, 8 p.

Lafont, Miguel, *The first Christian community as the theological basis for Credit Unions*, Sophia University, Socio-economic Institute, Japan Credit Union League, août 1974, 9 p.

*1973 Yearbook, World Council of Credit Unions, Inc.*, Madison, Wisconsin, États-Unis, 1973.

*Revue Desjardins*, La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins.

### Le Collège Coopératif de Bordeaux offre un D.E.S.S. en Organisation Coopérative

En France, le Collège Coopératif de Bordeaux prend, depuis quelques temps, plusieurs initiatives pour assurer la promotion de l'économie coopérative.

D'abord, ce Collège Coopératif a publié le 3 juillet dernier le premier numéro de « *L'Année Coopérative* ». Ce premier numéro est dédié à la mémoire de Pierre Martin, président d'honneur du Collège Coopératif de Bordeaux, qui est décédé l'an dernier.

Cette brochure de cent pages est constituée d'une dizaine de textes qui sont consacrés au développement de la Coopération Agricole française et du Crédit Agricole Mutuel ainsi que de quelques textes de spécialistes dans le secteur agro-alimentaire.

En deuxième lieu, le Collège Coopératif de Bordeaux émet un D.E.S.S. (Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées) en Organisation Coopérative. Il faut se rappeler que le début du siècle avait donné lieu à l'expérience de Charles Gide dans ce secteur. Depuis ce temps, il semble que ce soit la première expérience sérieuse pour assurer le développement de l'économie coopérative à l'aide de la collaboration de l'enseignement supérieur ou universitaire.

Dans le premier cahier du Collège Coopératif de Bordeaux, on y trouve un court historique du Crédit Agricole Mutuel ainsi qu'un hommage à Pierre Martin de la part de M. Courau, président d'honneur de la Chambre d'Agriculture d'Aquitaine.

■ À l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation de L'Union régionale de Gaspé, le Conseil d'administration de la Fédération a tenu sa séance régulière du mois d'août à Gaspé. Une réunion des trois Conseils de l'Union régionale avait lieu au même moment et au même endroit et on en a profité pour faire l'ouverture des deux réunions conjointement. Des hommages aux efforts des pionniers de la coopération d'épargne et de crédit dans cette région ont été rendus. Par la même occasion, les administrateurs ont rendu visite aux dirigeants des Caisses populaires des Îles-de-la-Madeleine.

■ Une conférence des Fédérations de caisses d'épargne et de crédit du Canada, convoquée par la Fédération, en collaboration avec NACCU (National Association of Canadian Credit Unions), s'est tenue à Montréal les 10 et 11 septembre.

Cette rencontre était justifiée par la décision du gouvernement du Canada de vouloir coordonner les systèmes de paiement de l'avenir et par les implications que cela pourrait éventuellement comporter pour les caisses d'épargne et de crédit. On y a discuté aussi de la révision de la Loi des Banques en 1977. La Fédération était représentée par quelques personnes-ressources et les directeurs généraux des Unions Régionales.

■ Un colloque des dirigeants des Unions régionales et des Institutions (membres de l'assemblée générale de la Fédération), s'est tenu à Montréal les 16 et 17 septembre, au Reine Elizabeth.

La réflexion s'est faite sur le rapport Parenteau, qui traite des relations entre le gouvernement et le mouvement coopératif et du développement de l'économie coopérative au Québec. Il y a là des sujets de préoccupation qui ont motivé la présence de tous les dirigeants qui ont pu se déplacer. Le développement de l'économie coopérative est vital pour tous les coopérateurs du Québec, y compris pour ceux qui œuvrent dans le secteur de l'épargne et du crédit.

■ En réponse à notre lettre (R.D., #3, 1975) du 13 juin au sujet de l'intention du gouvernement de permettre à la Régie de l'assurance-dépôts de percevoir une prime sur les dépôts sujets à la garantie offerte par la Loi de l'assurance-dépôts, le ministre des Finances du Québec, M. Raymond Garneau, a répondu :

« Je voudrais simplement vous signaler que je suis conscient de l'existence, au sein du Mouvement Desjardins, de fonds de Sécurité. La prime de  $\frac{1}{30}$  de 1% ne vient pas nécessairement en contradiction avec l'existence de tels fonds de

*Sécurité. Au contraire, le ministère des Institutions financières est prêt à recevoir vos suggestions quant aux modalités qui permettent de faire valoir ces fonds auprès de la Loi de l'assurance-dépôts.*

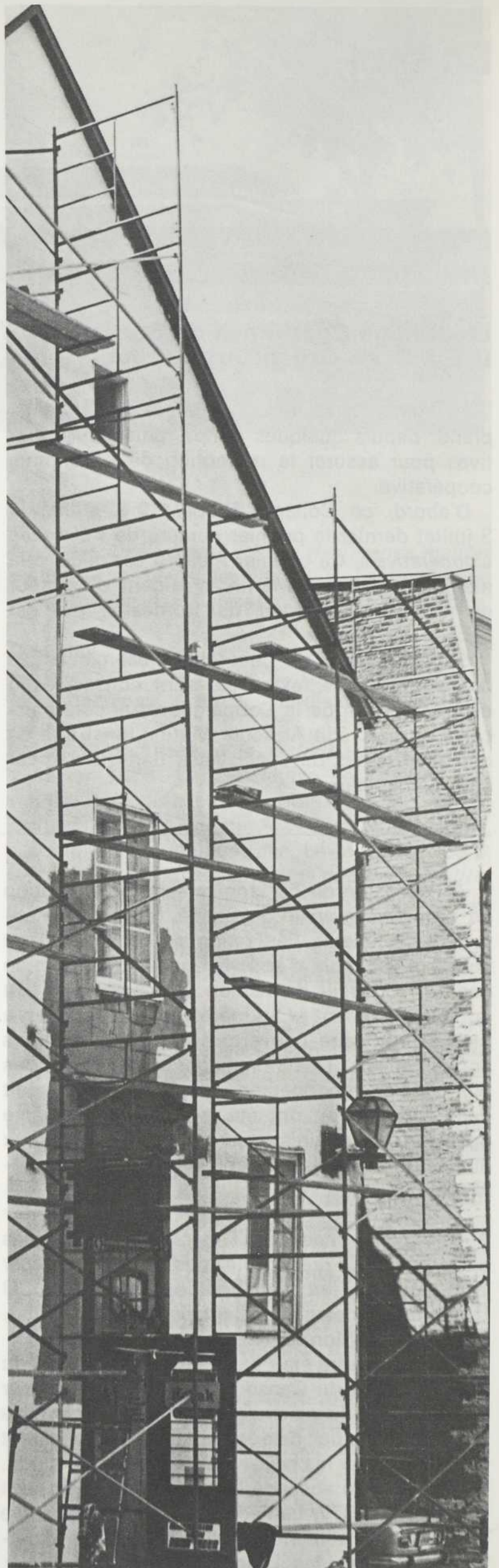
*Je sais que des discussions ont déjà été amorcées entre les représentants du ministère des Institutions financières et les représentants du Mouvement Desjardins et je crois que ces discussions devraient se poursuivre à ce niveau.»*

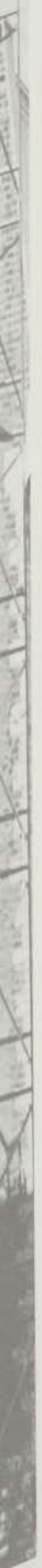
Le Conseil d'administration a accepté les grandes lignes d'un projet de mémoire qui sera présenté au gouvernement une fois la rédaction complétée et approuvée.

■ Une rencontre entre des représentants de la Fédération et des officiers du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a eu lieu à la fin de juillet, pour échanger sur nos propositions d'amendements à la Loi des caisses d'épargne et de crédit.

■ Deux mandats d'étude ont été confiés à la direction générale adjointe-Recherche et développement. Le premier sur le développement et l'organisation des entreprises de consommation au Québec et le deuxième sur celui de l'habitation. Les objectifs de ces recherches sont de cerner la problématique du développement de ces deux secteurs, d'établir sommairement une projection de leur développement et d'évaluer le rôle possible que pourrait y jouer le Mouvement des Caisses populaires Desjardins.

Les deux études tiendront compte des documents existants et des recherches déjà effectuées au niveau gouvernemental ou ailleurs.





BR  
243

REÇU LE  
22 OCT 1975  
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE  
DU QUÉBEC